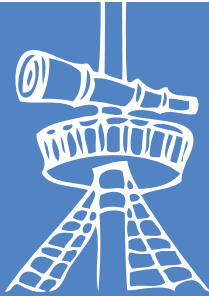


Ré à la Hune



www.realahune.fr

LE JOURNAL D'INFORMATION GRATUIT DE L'ÎLE DE RÉ

273

ÉDITION DU
18 JANVIER 2024

Douce année !

Toute l'équipe de Ré à la Hune souhaite une excellente nouvelle année, empreinte d'humanité, de générosité, de tolérance et de joie à tous les liens, de souche ou d'adoption... ainsi qu'aux vacanciers de passage sur notre île, bref à tous les Rétais de cœur, d'un jour ou de toujours.

Une île que nous nous attachons - avec passion - à raconter, partager, décrypter et faire aimer tout au long des quatre saisons dans nos colonnes papier et sur nos supports digitaux !

Que cette année vous soit la plus douce possible.

» Nathalie Vauchez



atlantic-camp

CAMPING-CAR / CAMPERVAN

28 RUE GAY LUSSAC, 17440 AYTRÉ

05 86 85 02 05

2^{ème}

anniversaire



PORTES OUVERTES - 19 > 21 JANVIER - OUVERT LE DIMANCHE



RÉ VASION
L'agence de vos voyages

4 bis, rue Gustave Dechézeaux
LA FLOTTE - 05 46 09 16 20
agenceerevasion.com
www.revasion.com

Virginie, Laure et Aline vous souhaitent ...

Une belle année



Un grand
Merci
pour votre fidélité

AGENCE IMMOBILIÈRE DU FIER



www.agencedufier.fr

Toute l'équipe de l'Agence du Fier
vous présente ses meilleurs vœux pour

2024

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

2 place de la Liberté - LES PORTE EN RÉ - 05 46 29 52 17



LA VIERGE CONTINUE DE FAIRE COULER DE L'ENCRE

Ré à la Hune publie ci-dessous le droit de réponse de Monsieur Léon Gendre, ainsi que l'article paru dans La Lettre du Maire de La Flotte de décembre 2023. Nos lecteurs se feront chacun leur propre opinion. Notre édito et notre article, parus dans Ré à la Hune N° 271, n'ont pas « instauré une polémique inutile » mais juste argumenté quant à une polémique lancée lors d'un point presse. N'est-ce pas notre rôle ?

Droit de réponse de monsieur Léon Gendre

(Article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la Presse)

Suite à la publication de l'article de Nathalie Vauchez dans l'édition du 17 novembre 2023 de Ré à la Hune, intitulé « La Fable de la Vierge »

Monsieur Léon Gendre s'étonne du contenu et de la tonalité de l'article publié par Ré à la Hune dans son édition du 17 novembre 2023, lesquels portent atteinte à son honneur et à son intégrité.

Cet article instaure une polémique inutile sur le commanditaire de la réplique de la Vierge Marie à l'instant

où une association présidée par Monsieur Léon Gendre voit le jour pour permettre sa préservation à proximité de son ancien emplacement dans le respect de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Monsieur Gendre conteste fermement avoir passé commande d'une réplique de la Vierge Marie au sculpteur Jean-Marie Meslin.

Cela ne fait en aucun cas de lui un affabulateur.

Dès lors, la « vérité » ne tient pas dans les « souvenirs » que Monsieur Meslin a pu rapporter à votre rédaction au téléphone, mais à l'identité du signataire du devis au terme duquel il a été mandaté.

Monsieur Meslin a également confié à

Monsieur Gendre avoir été missionné le 5 juin 2020, pour réaliser une réplique de la Vierge Marie.

A cet instant, Monsieur Léon Gendre n'était plus maire de La Flotte en Ré, de sorte qu'il ne peut donc être à l'origine de cette commande.

La vérité n'est donc pas toujours aussi simple qu'un coup de fil... ▀

Publication de Jean-Paul Héraudeau

(Article paru dans La Lettre du Maire de La Flotte de décembre 2023)

La statue de La Vierge bientôt réinstallée

Le 17 mai 2020, en plein confinement, un jeune automobiliste renverse la statue de La Vierge, qui se brise. Le précédent maire, encore en poste, demande alors à François Cochard, employé municipal, maçon et tailleur de pierre, d'en recoller les morceaux et au sculpteur, Jean-Marie Meslin, d'en remodeler le visage, afin de pouvoir en sculpter une nouvelle à l'identique, en pierre cette fois-ci. La nouvelle statue de La Vierge ne coûte rien aux Flottais, elle est payée par l'assurance de l'automobiliste.

Rafistolée mais fragile, l'ancienne statue, en ciment et recouverte de

peinture, est mise à l'abri dans l'église de La Flotte, tandis que quelques mois plus tard, le 22 décembre 2020, la nouvelle statue sortie de l'atelier du sculpteur boitais est installée sur son socle, sur le même terrain. « La Libre Pensée » engage alors une procédure contre la Commune, invoquant le fait que la statue est implantée sur un espace public, contrevenant ainsi à la loi du 9 décembre 1905, sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Trois procédures successives plus tard, le 18 octobre 2023, le Conseil d'Etat confirme l'arrêt rendu le 12 janvier 2023 par la Cour administrative de

Bordeaux. Cette décision contraint la Commune à retirer la statue de la Vierge de son emplacement actuel, au carrefour des rues Gustave Dechézeaux et Grand-Maison, le 31 octobre dernier.

La mairie n'a jamais contrevenu à la Loi de 1905, le jugement reconnaît que la statue était présente avant que le terrain ne devienne public. Jusqu'en 1986 la statue était sur un emplacement privé à l'entrée de La Flotte, quand la déviation a été réalisée, elle a été déplacée sur une parcelle privée (au carrefour dit de la Vierge). En 2006, à la suite d'une

indivision de cette parcelle donnée à la commune, une partie est alors devenue publique, l'autre privée.

Nouvellement créée, l'association « Préservation de la statue de La Vierge » a acheté une parcelle située à moins de cinq mètres, en retrait du précédent emplacement et a lancé une collecte. La statue reste la propriété de la Commune, qui l'installera prochainement sur ce terrain privé. La Flotte reverra la statue légèrement en recul et la commune améliorera le positionnement du socle actuel dans le respect de la loi. ▀

NOMINATION

Pierre-Louis Sire, nouveau directeur de cabinet

Alors que le 11 décembre dernier Marie-Elise Tilly sa prédécesseuse faisait sa première apparition publique à La Flèche (Sarthe) en tant que sous-préfète, le nouveau directeur de cabinet se présentait à la presse après avoir assisté à l'ouverture de la session d'hiver à la Maison du Département de la Charente-Maritime aux côtés du préfet Brice Blondel.

Suite au décret du Président de la République en date du 22 novembre 2023, Pierre-Louis Sire, administrateur de l'Etat de premier grade, a été nommé sous-préfet et donc directeur de cabinet du préfet

de la Charente-Maritime, pour une durée de trois ans. Le tout jeune sous-préfet dont les attaches familiales sont nantaises possède déjà un parcours remarquable. Issu de la promotion « Guillaume Apollinaire » de l'INSP (L'Institut National du Service Public qui remplace l'ENA depuis le 1er janvier 2022), il est titulaire de diplômes universitaires de droit et a obtenu le certificat d'aptitude à la profession d'avocat au barreau de Paris, qui l'a amené à travailler dans le droit pénal des affaires et des entreprises. En décembre 2021 il se préparait au concours de l'INSP et c'est lors d'un stage à la préfecture de Blois



Pierre-Louis Sire, jeune sous-préfet, va privilégier le terrain.

qu'il est séduit par l'administration préfectorale.

Diplômé de la Haute Fonction Publique en octobre 2023, le voici investi à tout juste 29 ans de sa toute première fonction, à la préfecture de Charente-Maritime, où il compte bien ne pas rester dans son bureau : « Directeur de cabinet, c'est ce que je voulais et je compte être le plus possible sur le terrain, être au plus proche des différents services de la sécurité et ceux spécifiques à ce département maritime. », a-t-il précisé. ▀

» Valérie Lambert



Ré à la Hune souhaite à tous ses lecteurs, annonceurs et diffuseurs une excellente nouvelle année !

2024



ACTIVITÉS SPORTIVES AU COLLÈGE

Terrains de sports de sable couverts : un espoir pour le collège

Pour développer le Pôle Espoirs Beach Volley île de Ré et créer une école de Beach avec un entraînement toute l'année, la couverture des terrains de sable situés dans l'enceinte du collège est indispensable. Débuté en octobre dernier, le chantier doit se terminer courant juin 2024.



Perspective intérieure : un bâtiment qui garde l'esprit des sports de sable, avec un bardage bois et une membrane textile PVC blanche, laissant passer la lumière naturelle.

Entre la section sports - il y a plusieurs sections sports au collège, celle du beach est la plus développée - et le Pôle Espoirs, le Beach volley club est très présent au collège rétais.

Livraison en juin 2024

Ainsi, cette halle sportive est-elle bien sûr destinée au beach volley mais aussi à d'autres sports de sable. Après un permis de construire obtenu en juillet 2023, les travaux ont démarré le 21 octobre dernier sous la maîtrise d'œuvre de BREL Architecture et devraient s'achever courant juin 2024. Sous 9 mètres de hauteur de plafond, elle comprendra trois terrains latéraux et un terrain central de sable, des vestiaires, sanitaires, et rangements sur une parcelle détachée du collège des Salières, de 1880 m². Une clôture sera ajoutée entre le collège et le futur bâtiment, qui se situe à l'arrière de l'établissement, en face de la piscine.

Divisé en deux lots, le marché a été remporté par SMC2 du Mornant pour la réalisation du préau sportif et Colas de La Rochelle pour les VRD (Voirie & réseaux).

Afin de bien s'intégrer dans l'environnement et rester fidèle à l'esprit des sports de sable, l'aspect du bâtiment de 979 m² privilégie une expression simple avec deux matériaux. Le sous-bassement est traité par un bardage bois résineux type douglas lasuré gris clair en pose verticale à tasseaux sur une paroi de type double peau acoustique. La partie haute du bâtiment, est réalisée en membrane textile PVC blanche en façade et en couverture. Celle-ci a pour avantage de laisser passer beaucoup de lumière à l'intérieur, conservant ainsi l'esprit beach.

Financement inversé

Bien qu'à l'origine (Lionel Quillet était encore 1^{er} VP au Département) le projet devait être financé à environ 60 % par le Département (les collèges sont gérés par celui-ci) et 40 % par la CdC (très volontariste sur ce projet ambitieux), dès le début de l'actuel mandat le Département

a revu sensiblement à la baisse sa participation. Ainsi le coût total de l'opération s'élève à 1,34 M€ TTC dont 400 K€ de participation actée du Département (30 %) qui pourra revoir à la hausse ce montant en fonction de l'utilisation qui sera faite par les collégiens. Le reste (70%) étant à la charge de la Communauté de Communes, maître d'ouvrage de la réalisation. Une demande va également être déposée auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet national « Programme des 5 000 terrains de sport 2022-2024 ».



La halle sportive, située à l'arrière du collège, face à la piscine, sera séparée de celui-ci par une clôture.

Attractivité du collège

Le président de la CdC, Lionel Quillet, et les conseillers départementaux, Véronique Richez-Lerouge et Patrice Raffarin, ont rappelé l'importance de cet équipement, au regard de l'attractivité et donc des effectifs du collège et de l'internat. Et ce dans un contexte tendu puisque deux classes (6^{ème} et 4^{ème}) sont menacées de fermeture pour la rentrée prochaine et que l'internat n'est qu'à moitié rempli, avec essentiellement des lycéens. Lionel Quillet a proposé de l'inaugurer en même temps que la célébration des quinze ans d'AquaRé, le week-end des 29 et 30 juin 2024.

Le maire de Saint-Martin, Patrice Déchelette, s'est dit ravi de cet équipement. Le Principal du collège, Philippe Villers, a rappelé l'importance du beach volley pour la « carte

de visite » de l'établissement, et souligné son dynamisme, avec cette année 21 collégiens en Pôle Espoirs et 29 en section sportive, soit 50 élèves des Salières. 16 lycéens et 5 collégiens sont en internat. « Les élus continuent d'alimenter la section

Deux classes menacées

Afin d'enrayer la baisse démographique, le collège et les élus ont dans le passé envisagé le développement de nouvelles sections. Outre renforcer celle des sports nautiques qui aurait un sens avec la section voile du lycée Dautet,



Les élus, le principal du Collège des Salières, le Ré Beach Club et les entreprises sur le chantier de couverture des terrains de sports de sable.

sport et le pôle Espoirs à travers cette implantation, c'est quelque chose qui commence à se savoir hors de l'île de Ré, cette année cela a attiré 5 collégiens venus de l'extérieur. » a-t-il apprécié, satisfait de ce facteur de dynamisation des effectifs face à une évolution démographique peu favorable aux écoles et collège rétais.

Loïc de Kergret a précisé que le Ré Beach Club doit se structurer et se professionnaliser davantage pour espérer développer son Pôle Espoirs qui accueille cette année 27 collégiens et lycéens. « Nous ne sommes pas limités en capacité par la Fédération, c'est à nous de renforcer notre encadrement. », pour envisager aussi le niveau international de la compétition.

permettant de pérenniser le parcours des élèves du collège au lycée, il a été évoqué une filière Ultimate frisbee, ou encore côté culture un pôle musique.

Une réunion est prévue en février avec l'Académie, qui entérinera (ou non) la fermeture de deux classes (6^{ème} et 4^{ème}) du collège à la rentrée prochaine, les arguments devront avoir été affutés d'ici là. Contrairement aux écoles rétais, qui bénéficient d'un moratoire pendant encore deux ans (gel de la carte scolaire à l'origine pendant trois ans) et ne devraient donc pas être touchées par des fermetures de classe (à court terme sept classes primaires seraient menacées sur l'île), le collège n'est pas intégré dans la Convention de ruralité en cours d'élaboration avec le DASEN. ▀

» Nathalie Vauchez

Pôle Espoirs Beach Volley Île de Ré

Ouvert à la rentrée scolaire 2022 à l'initiative du Ré Beach Club qui assure la coordination de toutes les activités en relation avec la FFV, l'Éducation Nationale et les familles, la structure accueille garçons et filles de la 4^{ème} à la terminale. La promotion 2023/2024 est composée de 22 lycéens & 5 collégiens.

Deux établissements scolaires sont impliqués : le Collège Les Salières de Saint-Martin de Ré pour les collégiens et l'ensemble des internes et le Lycée Saint-Exupéry de La Rochelle pour les lycéens.

Deux lieux de pratique sont utilisés pour le Beach Volley : Le Beach Stadium des Gollandières au Bois Plage et les installations existantes du Collège de Saint-Martin. Pendant la durée des travaux les jeunes sportifs s'entraînent uniquement au Beach Stadium, non couvert.

Grâce à l'apport des jeunes du pôle Espoirs, le « Ré Beach Club » est le club le plus représenté dans la coupe de France (édition 2023). La famille de Kergret : Loïc, Yann et Maël, pilote l'ensemble des activités du Ré Beach Club.



INTERVIEW

« La France est le plus grand tueur de dauphins »

Une nouvelle fois les associations environnementales ont dû batailler avec l'Etat pour que soit appliqué le droit, en l'occurrence l'arrêt spatio-temporel de la pêche, pour protéger les dauphins du Golfe de Gascogne. Le Conseil d'Etat a ordonné que celui-ci s'applique du 22 janvier au 20 février, les associations seront très vigilantes. Nous avons interrogé le Rétais Dominique Chevillon, tête de proue de ce combat au côté d'Allain Bougrain-Dubourg, président de la LPO.



Chaque année dans le golfe de Gascogne, des milliers de dauphins sont capturés accidentellement dans les filets de pêche.

Ré à la Hune : Tout d'abord, maintenez-vous votre recours devant la Cour européenne ?

Dominique Chevillon : 28 associations européennes ont déposé en 2020 un recours, il a cheminé et est arrivé au dernier stade avant la Cour européenne de justice. Oui, nous le maintenons.

Qu'est-ce qui a motivé votre recours en référé et au fond, déposé en décembre 2023, devant le Conseil d'Etat ?

A la suite de notre premier recours et à la grande manifestation avec l'exposition place des Invalides de quatre cents photos de silhouettes de dauphins morts ou vivants, l'arrêt du Conseil d'Etat du 20 mars 2023 enjoignait à l'Etat de publier dans les six mois un arrêté ministériel précisant les modalités concrètes de l'arrêt spatio-temporel de la pêche en hiver (1^{er} décembre au 30 mars). Ce dernier, qui vise à réduire la capture accidentelle et mortelle de dauphins communs, de grands dauphins et de marsouins communs, s'appuie sur les éléments scientifiques délivrés par le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) et par le Comité scientifique, technique et économique de la pêche de la Commission Européenne, qui concluent tous deux à la nécessité d'imposer la suspension de certaines modalités de pêche dans certains lieux et à certaines périodes. L'enjeu est de taille, puisqu'il concerne la conservation de ces espèces en Atlantique Nord-Est, conformément aux obligations issues du droit

européen de la pêche et de la directive « Habitats » de 1992.

Par un arrêté du 24 octobre 2023, le Secrétaire d'Etat chargé de la mer a interdit aux navires de 8 mètres ou plus équipés de certains filets de pêcher dans le Golfe de Gascogne du 22 janvier au 20 février 2024, 2025 et 2026. Cependant, pour l'année 2024, des dérogations sont prévues pour les navires équipés de dispositifs de dissuasion acoustique ou de caméras embarquées, ainsi que des assouplissements en cas de défaillance de ceux-ci pour des armateurs s'engageant à s'en équiper.

Quatre associations de défense de l'environnement : LPO, France Nature environnement, Défense des Milieux Aquatiques (DMA) et Sea Shepherd ont contesté en urgence cet arrêté devant le Conseil d'Etat.

Ce problème de massacre des dauphins est-il récent et comment est-il géré dans les autres pays du monde concernés ?

Cela fait trente ans qu'il existe, il s'est intensifié depuis 2016, les modalités de pêche ont causé des massacres de dauphins de plus en plus importants. Chaque année, entre

5 000 et 10 000 cétacés périssent en mer, tués accidentellement pas les filets de pêche.

En Nouvelle Zélande, en Australie, au Japon ou encore aux Etats-Unis, principaux pays concernés, des solutions ont été trouvées par les différents acteurs, dont les pêcheurs, avec des zonages d'interdiction de pêche durant plusieurs semaines. Depuis vingt ans, on a pu en constater les effets très bénéfiques sur les populations de dauphins. Aujourd'hui, le plus gros tueur de dauphins est La France.

Quelles motivations ont conduit le Conseil d'Etat à donner raison aux associations requérantes, dans son ordonnance du 22 décembre 2023 ?

Le Conseil d'Etat a pris en compte à la fois « l'urgence liée à la conservation des petits cétacés, dont la capture accidentelle ne peut se poursuivre à un niveau qui n'est pas soutenable pendant un hiver supplémentaire et l'impact de sa décision sur l'activité économique de nombreuses entreprises de pêche ».

Le juge des référés du Conseil d'Etat constate que les dérogations prévues concernaient un grand nombre de navires, ce qui allait limiter les effets de l'interdiction de pêche en 2024. Les évaluations scientifiques indiquent qu'une fermeture de quatre semaines ne permet de se

rapprocher d'un niveau de mortalité soutenable des petits cétacés que si elle est appliquée à l'ensemble des activités à risque.

Le juge relève aussi que ces dérogations prévues à titre transitoire pour 2024 ne se justifient ni par leur caractère incitatif, ni par des contraintes de mise en œuvre. Il observe que l'arrêté ministériel n'inclut pas les sennes pélagiques (filets utilisés en surface pour encercler les bancs de poissons), alors que ceux-ci sont à l'origine d'un nombre important de captures accidentelles. En outre, cet arrêté met fin à l'expérimentation de dispositifs de dissuasion acoustique accompagnés de caméras embarquées sur des fileyeurs, sans la compenser par d'autres mesures.

Ainsi le juge du Conseil d'Etat suspend-il les dérogations prévues pour 2024, l'exclusion des sennes pélagiques et l'abrogation de l'expérimentation concernant les fileyeurs. En revanche, il maintient l'exonération prévue par l'arrêté pour les navires de moins de huit mètres et pour l'utilisation des sennes danoises.

La décision du Conseil d'Etat est-elle une victoire pour les associations ? Et la limitation de l'arrêt spatio-temporel à un mois, alors que vous demandiez trois mois, est-elle satisfaisante ?

Nos associations ont œuvré et combattu contre vents et marées depuis huit ans pour éviter le massacre des dauphins, aidées par les médias,

(Lire la suite page 5)



Les dauphins communs sont présents en grand nombre l'hiver dans le Golfe de Gascogne.



afin de faire connaître les raisons des massacres des dauphins au grand public. Oui, c'est une avancée majeure pour sauver les dauphins. Elle aura aussi un impact positif sur le bar, dont la reproduction est perturbée par la pêche d'hiver. Nous restons toutefois très vigilants sur l'application et le contrôle de ces interdictions. Oui nous demandons trois mois, mais ce mois réédité pendant trois ans est déjà une réalité.

Cet arrêt n'est pas une victoire, mais juste une solution ultime s'appuyant

sur la communauté scientifique. Alain Bougrain-Dubourg a souligné que c'est la première fois qu'un gouvernement a complètement détourné une décision du Conseil d'Etat.

Les dauphins ne votent pas !

Cette décision se nourrit de plusieurs choses, notamment l'incapacité du monde de la pêche et de l'Etat de trouver des solutions opérationnelles pour éviter le massacre des dauphins. Plus globalement, on voit que face à l'incapacité des pouvoirs exécutif et législatif à trouver des

solutions d'équilibre, parce qu'ils se soumettent aux lobbies et au clientélisme politique, c'est le pouvoir judiciaire qui rééquilibre la situation. Démocratiquement on s'en sort grâce au pouvoir judiciaire et aujourd'hui la préservation de l'environnement passe par les contentieux, notamment devant le Conseil d'Etat, qui est garant de l'intérêt général et de la protection environnementale.

L'ordonnance du Conseil d'Etat est un camouflet pour le Gouvernement

français. Le Ministre de la transition écologique et de la biodiversité n'a pas déposé de conclusions devant le Conseil d'Etat, nous savons qu'il est en opposition avec le Secrétariat d'Etat à la mer sur ce dossier.

Si l'Etat ne suivait pas cette seconde décision du Conseil d'Etat qui va dans le même sens que la première, ce serait la fin de notre démocratie, de l'équilibre des pouvoirs. ▀

» Propos recueillis par
Nathalie Vauchez

ORNITHOLOGIE

La LPO forme ses bénévoles à l'identification des espèces

La LPO organisait le samedi 16 décembre, au sein de la réserve Lilleau des Niges, une après-midi de formation en ornithologie à l'attention de ses bénévoles. Une quinzaine d'entre eux y a participé.

Tous équipés d'une paire de jumelles, les participants ont profité cet après-midi-là des connaissances de Lucas Deplaine, animateur nature et garde technicien de la réserve Lilleau des Niges. À chaque oiseau entendu ou aperçu, ces passionnés dégagnaient leurs longue-vues et buvaient les paroles de l'ornithologue. « Vous entendez ? Ça, c'est le doux cri de l'aigrette garzette ! » expliqua-t-il à un auditoire passionné. « Chaque espèce a son propre cri. Certains oiseaux se ressemblent tellement que leurs cris sont le seul moyen de les différencier. Sinon, il faut se fier à leurs silhouettes, mais aussi à l'habitat dans lequel vous les observez. Ça peut être un très bon indicateur de qui ils sont. »

Aider au comptage des espèces

« Le but de cette micro formation », selon Lucas Deplaine, « est de faire en sorte que nos bénévoles soient capables d'identifier les espèces présentes sur la réserve. Et aussi que,



Lucas Deplaine, animateur nature de la LPO, a formé des bénévoles à la reconnaissance des espèces peuplant la réserve Lilleau des Niges.

dans le futur, ils puissent renseigner les visiteurs ou encore nous aider sur des suivis scientifiques comme le comptage ». La LPO comptabilise en effet une vingtaine de bénévoles inscrits, dont une dizaine vraiment

active, mais tous ne possèdent pas de connaissances précises sur les espèces peuplant la réserve.

Pendant près de trois heures, les bénévoles ont ainsi suivi Lucas sur le

sentier longeant la réserve et croisé plusieurs dizaines d'oiseaux. L'hiver est en effet la période idéale pour rencontrer un maximum d'espèces. « Au mois de décembre, chaque espèce est arrivée sur sa zone d'hivernage » explique Lucas Deplaine. « La réserve de Lilleau des Niges en hiver, c'est pour eux un reposoir à marée haute et un vivier de nourriture rempli de mollusques et de crustacés, un énorme garde-manger à ciel ouvert. Et ils sont affamés, ils ont tous entre trois mille et dix mille kilomètres dans les plumes. »

Léa, bénévole depuis trois ans à la LPO, était ravie. « C'est vraiment intéressant », dit-elle. « J'aime bien connaître ce qui m'entoure, c'est génial de pouvoir profiter de ces connaissances. Maintenant je vais pouvoir comprendre ce que je vois et transmettre ce que j'ai appris à mes amis ou à ma famille. » Une autre session de formation de ce type a eu lieu le samedi 13 janvier. ▀

» Aurélie Bérard



Docteur en histoire et civilisations, étudiant le monde peu connu des « paysans de la mer » et les populations littorales, Jacques Boucard donne une conférence sur ce thème jeudi 25 janvier à 18h, dans l'auditorium du musée.

CONFÉRENCE

La fraude sur les droits du sel à Ré

Bénéficiant d'une rade très protégée et d'importants privilèges fiscaux... Saint-Martin exporte des tonnages très importants de sel vers la Baltique, se substituant à Brouage. En outre, vin, eaux-de-vie et vinaigre accompagnent ces cargaisons accompagnées des productions de l'arrière-pays. En retour, les bateaux flamands rapportent poisson séché (le stockfisch) et bois nordiques.

Après la chute de La Rochelle, profitant de la présence d'importantes troupes royales, le gouverneur d'Aunis fait

supprimer les privilèges rétais sur le sel qui se voit fortement taxé.

Pourtant, malgré l'explosion des prix, le commerce continue au même rythme.

Le musée Ernest Cognacq vous propose de découvrir comment les négociants flamands et français se sont ingénies pour maintenir le niveau des exportations et leurs marges. ▀

» CP

Musée Ernest Cognacq - Jeudi 25 janvier à 18h

Durée 1h30 - Tarif 7 € - Réservation indispensable au 05 46 09 21 22

Conseillère en immobilier depuis 2004

06 89 17 72 49

✉ chrystelle.longeville@iadfrance.fr

iad

EIRL Agent commercial indépendant de la SAS I@D France immatriculé au RSAC de La Rochelle sous le numéro 794 915 256, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I@D France SAS.



La lutte contre l'érosion devient « cause rétaise »

Lionel Quillet et Patrick Rayton ont fait de la lutte contre l'érosion côtière un sujet essentiel de cette seconde partie de mandat. Elle est indispensable en complément de la protection contre la submersion (PAPI 1 et 2), comme l'ont à nouveau montré les dégâts engendrés par les tempêtes automnales 2023. Une délibération fondamentale pour la protection de l'île a été prise à l'unanimité du Conseil communautaire du 14 décembre dernier. Explications.

Ainsi, lors du Conseil communautaire du 14 décembre, mais aussi lors de leur tournée auprès des élus des Conseils municipaux et durant des cérémonies des vœux, le président et le 1^{er} vice-président de la CdC ont martelé le message. Sa mise en perspective et quelques éclairages s'imposent.

Depuis Xynthia en 2010, la Communauté de Communes de l'île de Ré réalise, avec la mise en œuvre des actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) validé en Commission Mixte Inondations des systèmes d'endiguement contre le risque submersion marine. Ainsi, 13 millions d'euros TTC ont d'abord été consacrés aux travaux d'urgence entrepris immédiatement aux lendemains de la tempête Xynthia. Puis, plus de 89 millions de crédits ont été votés dans le cadre des PAPI 1 (53 millions d'euros TTC) et 2 (36 millions d'euros TTC). Au total (travaux d'urgence + PAPI 1 et 2), plus de 63 millions d'euros TTC de travaux ont été réalisés à ce jour depuis 2010. Les travaux du PAPI 2 se font attendre, le Département y œuvre, pas assez vite aux yeux de certains, mais les études sont d'une complexité sans nom.

33 km de côtes naturelles

Si ces ouvrages de protection contre la submersion ont révélé leur efficacité lors des tempêtes successives de l'automne dernier et ont été assez peu endommagés, les 33 km de côtes naturelles (dunes, falaises...) sur les 110 km de côtes que compte au total l'île, ont été assez fortement impactés en plusieurs endroits par des phénomènes d'érosion.

Or ceux-ci n'entrent pas dans le cadre des Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI) validés par l'Etat pour ériger des systèmes d'endiguement et autres protections contre la seule submersion.

Bien que les actions visant à lutter contre l'érosion côtière ne soient pas financées par l'Etat dans le cadre du PAPI, la CdC de l'île de Ré a tout de même créé en 2013 son observatoire du littoral afin de réaliser des projets de recherche et de développement sur l'aléa érosion côtière. En effet, les traits de côte sableux ne peuvent être déconnectés des systèmes d'endiguement, les phénomènes d'érosion et de submersion étant liés.

Aussi, la CdC mène-t-elle depuis dix ans, avec le bureau d'études CASAGEC Ingénierie (dont l'on a beaucoup entendu parler sur l'île lors de l'élaboration des cartes

d'aléas de l'Etat), des observations et des suivis sur le fonctionnement hydro-sédimentaire des plages et cordons dunaires du territoire et, depuis 2021, sur les falaises. Ces connaissances permettent de mieux comprendre les phénomènes d'érosion des côtes sableuses du territoire.

Un net recul des fronts dunaires

Ainsi les tempêtes de fin octobre/début novembre 2023 ont-elles eu des conséquences sur l'ensemble des cordons dunaires, en particulier à Loix, aux Portes, à Saint-Clément, à Ars, à La Couarde, au Bois-Plage, à Sainte-Marie et à Rivedoux-Plage. Des reculs de fronts dunaires importants ont été constatés, pouvant aller jusqu'à 8 mètres, tout comme des dégradations et parfois des destructions d'accès aux plages (caillebotis bois, escaliers...), de certaines portions du sentier piéton littoral ; Mais aussi on a observé l'abaissement du niveau de sable sur les plages de l'ensemble du territoire.

Accord de principe de l'Etat

Pour pouvoir intervenir sur les côtes, la CdC doit avoir le feu vert de l'Etat. Or la doctrine au plus haut sommet de l'Etat intègre le repli stratégique et la résilience, plus que la défense à tout prix. Le sous-préfet Emmanuel Cayron, saisi du sujet par Lionel Quillet, a donné son accord de principe, qui prendra la forme d'Autorisations d'occupation temporaires (AOT) sur le Domaine public maritime (DPM), sous deux conditions essentielles : la sécurité des personnes est en cause et aucun nouveau matériau ne doit être implanté. Serait toléré l'apport de matériaux identiques à ceux existants sur les sites à protéger (sables, pierres, etc. selon les sites). Ces AOT seront provisoires.

Cet accord de principe ayant été obtenu, la CdC souhaite s'engager sur un plan de protection contre l'érosion, quelle financera elle-même, notamment via la taxe GEMAPI (qui sera certainement reconduite en



Le sous-préfet Emmanuel Cayron a pu constater le 14 janvier aux côtés de Lina Besnier et Lionel Quillet les dégâts sur la Côte sauvage à Saint-Clément, notamment au pas de la Digue et au Peux du Guet.

mars 2024 lors du vote des budgets primitifs). Elle sollicitera aussi l'Etat, la Région et le Département pour tenter d'obtenir une participation financière. Lionel Quillet a aussi alerté que « *s'agissant de financements publics les associations vont réagir. Tout le monde n'est pas favorable à la protection des côtes.* »

Travaux d'urgence sur trois sites en 2024

Dans un premier temps, trois sites majeurs liés au risque érosion ont été identifiés au regard des enjeux localisés en arrière de cordons dunaires pour des interventions en urgence dès 2024 : la réfection du chemin littoral sur le secteur de Bas-Rhin (côte sauvage) à Saint-Clément-des-Baleines ; la protection contre l'érosion sur le secteur de Moulin-Brûlé à La Couarde-sur-Mer (où l'étude d'Avant-Projet, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental, est en cours depuis 2021) ; le démantèlement du blockhaus sur le secteur de La Redoute aux Portes-en-Ré.

Ces sites sont prioritaires car susceptibles de connaître des aggravations majeures : fragilisation de la dune de Bas-Rhin, contournement du système d'endiguement des Doreaux par le Sud et des risques à terme pour les habitations en arrière à Saint-Clément ; ouverture de brèches notamment sur le secteur de Moulin Brûlé à La Couarde, pouvant

aboutir à l'inondation de la route départementale reliant La Couarde à Ars ; contournement du blockhaus de La Redoute et des risques à terme pour les habitations en arrière aux Portes .

Les travaux devraient démarrer à Saint-Clément au mois de mars 2024, suivis de ceux de La Redoute aux Portes, tandis que le président et 1^{er} vice-président espèrent être en mesure de lancer ceux du Moulin Brûlé à La Couarde à l'automne prochain. Devraient suivre Sainte-Marie (érosion dunaire), le sentier littoral de La Flotte et ses falaises qui s'érodent dangereusement et le Bois-Plage (dunes des Gouillauds).

Parallèlement à la réalisation de ces interventions d'urgence, d'autres sites pourront faire l'objet d'un projet d'interventions prioritaires, le cas échéant s'il en va de la sécurité des personnes (risques de chutes sur les sentiers piétons ou d'accès aux plages, risques d'effondrement de blockhaus, etc.) ou selon d'autres critères restant à déterminer.

Une stratégie intégrée

La Communauté de Communes de l'île de Ré se lancera aussi en 2024 dans l'élaboration d'une Stratégie Locale de Gestion Intégrée de la Bande Côtière (SLGIBC) sur le moyen terme (5 ans) afin de réduire la vulnérabilité des populations et des biens à l'érosion côtière, en y associant étroitement les dix communes de l'île de Ré. La SLGIBC est au plan d'actions contre le risque érosion côtière ce que le PAPI est à celui contre le risque submersion marine.

Ce plan d'actions pluriannuel et opérationnel intégrera une planification budgétaire avec les financements associés. Après le diagnostic détaillé du fonctionnement du littoral et des risques côtiers (grâce aux données de l'Observatoire du littoral de la CdC recueillies depuis 10 ans), il faudra définir les objectifs territoriaux en concertation avec les élus, puis mettre au point des scénarios de gestion de la bande côtière, les évaluer et les comparer, avant de lancer une concertation et la validation d'un programme d'actions pluriannuel, opérationnel et de prévention de l'érosion côtière qui se déclinera selon huit axes (sur le modèle du cahier des charges PAPI).

Patrick Rayton en 1^{ère} ligne sur ce dossier, a enfoncé le clou avant le vote communautaire du 14 décembre dernier : « *On doit tous porter ce plan*

(Lire la suite page 7)



de défense contre l'érosion dunaire, qui prend en compte la stratégie nationale en la mettant à la sauce rétaise, les techniques sont validées et la rapidité d'intervention est la clé, la population ne comprend pas les délais actuels des procédures (4 à 6 ans). »

Ainsi, les élus ont délibéré à l'unanimité pour acter la mise en œuvre d'un plan d'actions d'urgence en 2024 sur les sites cités plus haut et valider le lancement d'une Stratégie Locale de Gestion Intégrée de la Bande Côtière. Le Conseiller départemental Patrice Raffarin a assuré la CdC quelle pourra compter

sur le soutien du Département, qui se concrétisera via une convention.

Voilà un dossier qui devrait largement occuper les élus concernés pour cette seconde partie de mandat. S'il est mené avec autant d'énergie que le fut le Plan Dignes, les habitants de l'île pourront être quelque peu rassurés sur la gestion du trait de côte du territoire, bien qu'un événement majeur ne puisse être exclu... et que la réalisation de la protection du Fier d'Ars (qui relève du PAPI 2) reste une urgence.

Les élus portingalais ont aussi redit

leur inquiétude quant à la non intégration de la Levée du Fier dans le PAPI 2, menaçant la sécurité des habitants et des activités primaires. « J'écoute et comprends le bon sens du maire, mais l'Etat est décisionnaire, il est chez lui (la Levée du Fier lui appartient), il a apporté plusieurs fois sa réponse, l'existant peut être conforté, une brèche refaite, mais la digue ne peut être reconstruite, ni rehaussée. Peut-être que dans le temps il finira par lâcher, mais d'expérience je vous déconseille de vous mettre dans l'illégalité et d'entreprendre des travaux sans

son autorisation, une commune du nord a été condamnée pénalement pour cela. Il faut que la digue du Fier d'Ars prévue dans le PAPI 2 soit réalisée le plus vite possible, ce qui relève du Département en accord avec l'Etat » a conclu Lionel Quillet, Patrick Rayton abondant dans son sens. ▀

» Nathalie Vauchez

*Sans compter les travaux réalisés dans le cadre de la Brigade des Dignes, de l'accord cadre CdC et des travaux d'urgence sous maîtrise d'ouvrage départementale financés 50/50 par le Conseil départemental et la Communauté de communes).

BUDGET PARTICIPATIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Un kit « Mollo sur l'eau ! » pour tous les Rétais

Pour son premier budget participatif doté de 40 K€, la CdC a mobilisé le Comité consultatif citoyen, dont dix projets réalistes ont été proposés au vote des habitants de l'île de Ré, du 25 octobre au 30 novembre derniers.

Depuis des kits vélos jusqu'à un pass culture pour les jeunes Rétais, en passant par des vélos cargos pour les crèches, les projets ont suscité un intérêt certain avec 565 votes permettant de classer un trio de tête. Les femmes (63% des votants) se sont plus manifestées que les hommes (37 %).

Avec 340 votes, le projet « Mollo sur l'eau » est arrivé en tête, suivi de près du pass culture pour les jeunes ayant recueilli 196 votes et de l'édition d'un livret pédagogique « Les dunes pour les (presque) nuls » (193 votes). Le projet lauréat, qui consiste en la distribution à partir de mars 2024, dans toutes les boîtes à lettres de l'île de Ré (avec le journal « Îliens », de la CdC), d'un kit pour économiser l'eau potable se verra attribuer l'ensemble de l'enveloppe financière, qu'il devrait même dépasser de 5 K€. Ce kit sera composé d'un mousseur à fixer sur

le robinet de la cuisine et d'un joint régulateur pour la douche, accompagnés d'un dépliant pédagogique qui sera réalisé avec Eau 17.

Leur utilisation permettra de réduire d'environ 20 % la consommation d'eau potable. Au regard des 2,5 millions de mètres cubes d'eau potable consommés en 2022 sur l'île, l'équipement des 23 000 foyers permettrait d'économiser 500 000 m³, soit l'équivalent de deux cents piscines olympiques !

Ce projet a l'avantage de toucher l'intégralité des résidents et d'être intéressant au plan financier pour chacun, tout en étant bénéfique au plan écologique, en préservant la



Jérôme Dyvrande, chargé de mission développement durable de la CdC, fait une démonstration au président et aux médias de l'efficacité d'un mousseur.

ressource en eau. Il s'inscrit pleinement dans l'actualité locale, nationale et mondiale d'une fragilisation de

celle-ci. Sur l'île de Ré, l'enjeu est renforcé par la provenance de l'eau, non pompée sur place mais acheminée du continent, et par les forts pics de consommation estivale, liés à sa fréquentation touristique.

Le projet du pass culture pour les jeunes pourrait être mis en place et financé par le second budget participatif de la CdC, en 2024/2025. Si les budgets participatifs sont devenus assez courants en France, ils concernent surtout les Communes et très peu les intercommunalités. Quant au Comité consultatif citoyen, il poursuit son travail de réflexion : le logement, la gestion des déchets et d'autres sujets d'actualité devraient pleinement occuper ses membres en 2024. ▀

» Nathalie Vauchez

*Lire notre article : www.realahune.fr/votez-pour-vos-3-projets-preferes/

CÉRÉMONIE

Le Groupe Scolaire de Rivedoux enfin baptisé

Isabelle Autissier a donné son nom au groupe scolaire de Rivedoux-Plage au cours d'une cérémonie simple et remplie de joie de vivre.



Patrice Raffarin accueillant, dans la cour de l'école, Isabelle Autissier au côté d'Elisabeth Jouanny directrice du groupe scolaire.

Après un travail mené par la commission Education du Conseil municipal conjointement avec les directrices du groupe scolaire et du centre de loisirs, des propositions de dénomination du groupe scolaire avaient été soumises au vote du Conseil municipal début 2023. Parmi les noms proposés, Isabelle Autissier l'avait emporté haut la main et Patrice Raffarin était à la fois fier et ému de recevoir la navigatrice ce 8 décembre pour le baptême du groupe scolaire dont elle devient la marraine.

Baptiser une école, c'est permettre aux élèves de s'identifier à une personnalité et de s'inscrire dans des valeurs communes : le courage, la créativité, l'engagement et la persévérance en ce qui concerne la célèbre navigatrice ayant réalisé des tours du monde en solitaire et participé à des courses aussi

difficiles et prestigieuses que la Vendée Globe ou Around Alone.

Isabelle Autissier, après avoir coupé le ruban républicain et expérimenté un bain de foule, car les Rivedousais s'étaient déplacés nombreux pour la rencontrer, s'est prêtée de bonne grâce aux discours, a pris le temps de discuter individuellement avec les enfants et de répondre à leurs questions. La plupart d'entre eux la connaissaient déjà, et étaient pleins d'admiration et heureux que leur école porte son nom. Quant à Isabelle, elle leur a déclaré qu'ils avaient de la chance d'aller à l'école, parce que cela n'était pas donné à tous les enfants, qu'ils avaient de la chance qu'il y ait des professionnels pour s'occuper de cette école et qu'ils avaient encore plus de chance de voir la mer par les fenêtres ! ▀

» Catherine Bréjat



Deux nouvelles citoyennes

Le 29 novembre dernier, Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime, présidait la cérémonie d'accueil dans la nationalité française de 104 nouveaux citoyens français résidents de Charente-Maritime dont deux Rétaises.



De gauche à droite : Radhia Elaiva, Gisèle Vergnon, Brice Blondel et Sarah Vaughan.

Avant de remettre officiellement et solennellement le livret d'accueil dans la citoyenneté française, le préfet a prononcé un discours de bienvenue dans lequel il a rappelé que l'acquisition de la nationalité française est un engagement conférant des droits et des devoirs. Il a tenu à souligner « que cette cérémonie est un symbole, celui d'une France terre d'accueil qui garantit l'égalité de tous les citoyens qui luttent contre toutes les formes de discriminations et qui ne saurait tolérer aucun racisme, aucune exclusion, aucun fanatisme et aucunement et en rien, la loi du plus fort. » Un discours pour mettre en avant le respect de la pluralité : « Être Français ce n'est pas une affaire de couleurs de peau, ce n'est pas une affaire de religion, ni même de géographie, être Français, c'est d'abord

une volonté, celle d'appartenir à une communauté républicaine, de participer à une construction collective en y apportant tout votre engagement et par votre diversité vous enrichissez cette communauté nationale à laquelle vous adhérez en acquérant la nationalité française. » « Il y a ici, dans cette salle, 43 nationalités issues de tous les continents de la planète » avait appuyé le préfet avant de faire entonner la Marseillaise à l'unisson.

Deux Rétaises

Sarah Vaughan, d'origine anglaise, a découvert son attachement pour la France en 1979 après avoir passé une année comme assistante au Lycée Merleau-Ponty à Rochefort. En 1981 alors que ses divers postes dans l'enseignement supérieur l'entraînent

déjà un peu partout en Europe, elle décide de fonder sa famille à La Rochelle : « Ici, je me sentais chez moi. » En 2011 c'est à Sainte-Marie-de-Ré qu'elle décide de s'installer : « En 1981, mon premier job d'été fut avec l'office de tourisme de La Rochelle, tous les jeudis j'accompagnais un car de touristes pour leur faire visiter l'île. J'adore la dimension sauvage des marais, les vastes étendues de plages, le Festival Jazz au phare... Depuis douze ans j'aime la vie de ma commune, la gentillesse et l'ouverture de mes voisins, la nature, je me sens privilégiée. Je me suis dit qu'après toutes ces années passées en France était venu le moment de « l'adoption », ma fille Rebecca, photographe professionnel, possède la double nationalité et puis le Brexit m'a poussée à faire cette démarche. D'être tous réunis dans cette même salle, reçus par le préfet, avec ce beau protocole, ça témoigne de quelque chose d'important et pas qu'une formalité administrative. Plus de 40 nationalités différentes, c'est émouvant. J'ai reçu des messages de félicitations de collègues partout dans le monde, du coup, ils connaissent un peu « mon île ».

Sa récompense

Radhia Elaiva, d'origine tunisienne, vit depuis dix ans à Sainte-Marie-de-Ré, à La Noue avec son mari et ses deux enfants. Elle assure des prestations d'aide à la personne. Elle ne cache pas sa joie et déclare tout sourire :

« Voilà, je suis française finalement ! J'ai donné à la France et la France m'a récompensée ! » Son histoire est liée au confinement, elle raconte : « J'ai travaillé le premier jour du confinement le 17 mars 2020. À 7h du matin, je suis allée travailler malgré la peur du Covid, j'ai laissé ma famille à la maison et je suis allée m'occuper des personnes âgées, les aider à prendre leur douche, leur repas, assurer leur confort, c'est le métier que j'exerce sur plusieurs communes de l'île de Ré. Le président avait déclaré à l'époque que ceux qui désiraient la nationalité française et qui sont sortis travailler pour aider pendant ce premier confinement, pourraient faire leur demande, ils auraient la priorité, alors je l'ai fait ! Aujourd'hui je suis française, j'apprécie les valeurs de la France, je me sens honorée. Mon mari et mon fils âgé de 24 ans vont faire eux aussi leurs démarches. Ma fille Ritej obtient la nationalité française avec moi, je me sens doublement heureuse et fière. Ma fille parle cinq langues, elle est une excellente collégienne à Saint-Martin-de-Ré. »

Gisèle Vergnon, maire de Sainte-Marie-de-Ré, était présente pour remettre avec le préfet les précieux livrets d'accueil aux Maritaises, Radhia Elaiva, tenait à faire une photo avec l'édile qu'elle apprécie beaucoup : « Elle m'a beaucoup soutenue et encouragée » confie-t-elle.

Cette cérémonie s'est poursuivie avec un verre offert aux nouveaux compatriotes. ▀

» Valérie Lambert

ÉCOLOGIE

Rivedoux : aménagement de la crèche communautaire

Le 5 décembre dernier, Lionel Quillet, président de la CdC, aux côtés de Danièle Pétiniaud-Gros, vice-présidente de la CdC et des intervenants à l'aménagement de la crèche communautaire Les Bigorneaux, faisait part de l'état d'avancement de la déminéralisation de ses sols et de la végétalisation qui suivra.

Dans le cadre de l'obtention du label Ecolo-crèche, un aménagement de la crèche Les Bigorneaux a été entrepris à Rivedoux-Plage pour déminéraliser les sols, laisser filtrer l'eau dans les nappes phréatiques et lutter contre la chaleur. Ce label, le premier du développement durable et de la petite enfance en France, a été créé par l'association Labelvie à laquelle adhère la CdC.

L'ensemble est sur le point d'être végétalisé et arbres et plantes seront en place courant janvier, puis surveillés pendant une année pour leur donner toutes les chances de bien s'acclimater. Une grande variété de végétaux et quelques arbres seront implantés afin que les enfants puissent les découvrir. Les travaux quant à eux devraient être terminés fin janvier et n'ont pas nécessité la fermeture de l'école attenante. La création d'un

potager, d'un lieu de compostage et l'installation d'un récupérateur de pluie sont également prévus. Un chemin sensoriel complètera l'ensemble.

Nicolas Cognard, paysagiste à Niort, retenu sur appel d'offres pour la mise en place de ce projet, n'a pas manqué de consulter, par le biais d'ateliers participatifs, tous ceux concernés par l'utilisation de cet espace afin de mieux comprendre leurs contraintes. Selon Lionel Quillet, la crèche, située entre la mer d'un côté et cette cour végétalisée de 280m² de l'autre, deviendra un lieu capable d'offrir aux petits Rétais un parcours différent et spécifique à l'île.

Il est vrai que les espaces ainsi redéfinis devraient permettre une plus grande proximité des enfants avec la nature, de développer leur créativité, leur motricité et réduire leur anxiété. Le concept pourrait être reproduit dans d'autres communes.



Dans le cadre de l'obtention du label Ecolo-crèche, la crèche Les Bigorneaux a été aménagée de façon innovante.

Le coût global des travaux s'élève à 104 000 € dont 31% sont financés par la CdC, les 69% restants étant pris

en charge par la Caisse d'allocations familiales. ▀

» Catherine Bréjat



RECOURS JURIDIQUES

Fonds des Airs : retour de la mobilisation

On pouvait croire ce complexe dossier en sommeil mais il n'en est rien.

Très mobilisée en 2021, l'association du Fonds des Airs, fondée pour résister à la décision préfectorale de voir disparaître le site de parcelles privées et aménagées de mobil-homes, s'est tournée vers les tribunaux administratifs avec deux recours, l'un contre le PLUi* et l'autre contre le PPRN*. Si le premier n'a pas produit de résultat positif, le second a entraîné une nouvelle enquête publique.

Régularisation du PPRN couardais

Saisie par l'association du Fonds des Airs, la cour administrative d'appel de Bordeaux a demandé par arrêt en date du 5 juillet 2022 « une nouvelle saisine de l'autorité environnementale selon la procédure d'examen au cas par cas afin de déterminer la nécessité ou pas de réaliser une évaluation environnementale du PPRN de La Couarde-sur-Mer ». Une mission dévolue à la MRAe* et décidée par celle-ci le 5 octobre 2022. Non demandée par la préfète en fonction lors de la validation du PPRN en novembre 2014, le défaut d'évaluation environnementale constitue un vice de forme nécessitant la reprise des procédures et donc celle de la tenue d'une enquête publique aujourd'hui clôturée.

Dépôt des contributions

Vendredi 5 janvier, le très investi président de l'association du Fonds des Airs Francisco Ventana s'est donc rendu à la mairie de La Couarde pour déposer



Au lendemain de Xynthia, en 2010, la station-service toute proche avait les pieds dans l'eau, tandis que les installations du Fonds des Airs étaient épargnées.

devant la Commissaire Enquêteur quelque 90 contributions produites par les adhérents de l'association. Dans celles-ci, les propriétaires du Fonds des Airs marquent notamment leurs interrogations sur le classement du Fonds des Airs en zone RS3, soit soumise au risque submersion, alors que le site n'aurait jamais eu à subir ce préjudice. C'est pourtant là l'un des arguments de l'Etat pour une décision de suppression des aménagements du site, auquel il faut ajouter le classement en Zone Naturelle au PLUi.

Ce qu'attend Le Fond des Airs

Le respect des autorisations préfectorales de 1988, validant la création de la ZAC du Fonds des Airs

selon les règles d'urbanisme alors en vigueur, soit 44 parcelles dédiées au camping et caravanning avec pour seule construction autorisée et obligatoire, un bloc sanitaire réalisé selon un cahier des charges. Attendue également l'équité au regard d'installations voisines, une station-service et des quelques commerces récemment créés, eux-aussi en zone RS3. L'un des propriétaires nous le fait remarquer : « Lors de la tempête Xynthia, l'eau est arrivée sur la station-service alors que les mobil-home de la ZAC n'ont pas été touchés ». Sans oublier la proximité de terrains de camping en activité, eux-aussi en zone RS3. Bref, le sentiment d'injustice domine chez les propriétaires des parcelles et adhérents de l'association Le Fonds

des Airs. Et lors de sa rencontre avec la presse à la sortie de la mairie de La Couarde, Francisco Ventana ne mâche pas ses mots : il attend le rapport d'enquête publique et la position des autorités, le préfet pouvant choisir de réviser les dispositions. Si le risque de procédure d'expropriation demeurait, l'association pourrait alors opter pour un recours devant le Conseil d'Etat.

Pour l'heure, elle attend également le résultat du recours contre la modification N°1 du PLUi, également déposé devant le tribunal administratif, et pourrait décider d'aller jusqu'au tribunal judiciaire.

Qu'espérer de cette nouvelle enquête publique ? Peu de chance que l'évaluation environnementale remette en cause le zonage mais un avis favorable serait peut-être pour les requérants un argument supplémentaire vis-à-vis de la décision de l'Etat qui a, pour l'heure, « confirmé sa décision », comme l'a évoqué le maire de La Couarde Patrick Rayton au Conseil municipal du 11 décembre et alors que les élus devaient réglementairement donner un avis sur la régularisation du PPRN.

Le dossier est donc loin d'être clos et la détermination des adhérents de l'association Le Fonds des Airs reste intacte.

» Pauline Leriche Rouard

*PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal / PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels / MRAe : Mission Régionale d'Autorité environnementale

PLOMBIER - CHAUFFAGISTE



Maxime
ROBLIN
PLOMBIER - CHAUFFAGISTE

Plomberie, Chauffage
Installation Sanitaire
Rénovation
Dépannage, Ramonage

MAXIME ROBLIN

189 rue Gros Jonc
17580 BOIS-PLAGE EN RÉ

maximeroblin@sfr.fr

06 07 35 70 16

CHANTIER - PEINTURE - FAÇADE - DECORATION



ÉTAT D'ESPRIT

L'atelier-magasin
14 avenue du Mail
17670 LA COUARDE-SUR-MER
atelier@etats-desprit.fr
www.etats-desprit.fr

05 46 41 83 15

INFORMATIQUE CONSEIL VENTE MAINTENANCE



INTERFACE IP

ZA la Croix Michaud
17630 LA FLOTTE
interfaceip@gmail.com
www.interfaceip.fr

05 46 66 05 29

CHAUFFAGE, FROID ET CLIMATISATION



DELTA THETA

11 ZAC des Clémorinants
17740 SAINTE-MARIE DE RÉ
delta.theta@orange.fr

05 46 43 91 14

BLANCHISSERIE / PRESSING

• Vos
blanchisseries
ouvertes
à l'année sur
l'île de Ré •



SAPOLINE blanchisserie

10 rue des Sablins - La Croix Michaud
17630 LA FLOTTE EN RÉ

09 78 80 40 74

Place d'Antioche
17740 SAINTE-MARIE DE RÉ

05 46 37 66 73

TAPISSIER - DÉCORATEUR : rideaux, sièges...



DE CRIN EN LIN

Annabelle DELVIGNE
11 ZAC des Clémorinants
17740 SAINTE-MARIE DE RÉ
decrinenlin@gmail.com
f @decrinenlin

07 49 07 46 42

Mes artisans

Mes services



Un conseil studieux à La Couarde

Le 11 décembre, la dernière réunion municipale couardaise a fait rimer dense avec finances.

Et les chiffres se sont invités en longues colonnes non reprises une à une il est vrai, pour laisser un peu de place aux sujets de la vie couardaise.

Anticipation budgétaire pour le camping

Alors que pour d'autres sections, il s'agit de valider décisions modificatives ou autorisations de dépenses, le camping municipal présente son budget primitif 2024. Établi à 786 K€ en dépenses et recettes de fonctionnement et 90 K€ en dépenses et recettes d'investissement, il s'agit d'un « budget synthétique, outil pour commencer à travailler, qui sera revu en mars avec l'affectation des résultats 2023 à confirmer par la Trésorerie », précise Patrick Rayton. En retrait par rapport à l'année dernière, le budget n'empêche pas un objectif opérationnel fixé à 840 K€. Pour l'atteindre, réajustement des tarifs et efforts commerciaux en perspective pour compenser la perte des mobil-homes. « En 2025, usage et fonctionnement seront différents et il ne faudra pas être surpris », rappelle M. le maire. C'est en effet en 2025 que suite à la cession de terrains à la CdC dans le cadre du projet de



Il doit revoir son modèle économique pour 2025 mais son budget 2024 est déjà établi.

logements sociaux du petit Noue, le modèle économique du camping devra s'adapter.

Plus 5% de hausse...

Sur les tarifs communaux 2024, de l'occupation du domaine public à la location de salles, exception faite pour la zone de mouillages de Goisil avec 7% supplémentaires, poursuite d'une « stratégie d'alignement des tarifs sur la base des tarifs 2019 du bassin », aujourd'hui déserté par les bateaux car bien trop envasé. « L'association Amigo ne serait pas contre une anticipation du rééquilibrage des

tarifs pour pouvoir faire des choses », précise la conseillère déléguée Virginie Besson, rappelant que « tous les travaux doivent être financés sur le budget annexe dédié et qu'ils sont difficilement évitables ».

Ne seront en revanche pas réévalués les tarifs de la bibliothèque et ceux du cimetière (malgré les travaux). Concernant l'ALSH enfin, la Commission Jeunesse ayant proposé une évolution du nombre de tranches du quotient familial, une plus grande solidarité envers les familles les plus modestes est à l'ordre du jour.

Négociations en cours

Avec les occupants du domaine public, des terrasses des bars et restaurants aux bancs du marché et jusqu'aux commerces du centre village, afin de se mettre en conformité avec une ordonnance de 2017 « relative à la gestion du domaine public ». Sur une proposition du cabinet avec lequel la commune travaille depuis plus d'un an, la tarification sera composée d'une part fixe « établie par Convention et figée pendant cinq ans », et d'une part variable « adossée au chiffre d'affaires réalisé chaque année, selon un pourcentage déterminé par tranches ». « On essaye d'expliquer les choses et ça se passe plutôt bien », précise Patrick Rayton.

A l'ordre du jour également, le report de la signature de l'acte authentique de vente des parcelles de terrain du camping municipal destinées au projet de logements sociaux, celles-ci devant être au préalable « sorties du domaine public », l'enquête publique en cours relative au PPRN suite à la procédure engagée par l'association Le Fonds des Airs ou encore la mobilité couardaise. Sans oublier les rapports des commissions qui préparent d'ores et déjà... 2024. ▀

►► Pauline Leriche Rouard

Gisèle Vergnon assume ses responsabilités

Le dernier Conseil municipal de l'année s'est tenu à la suite de l'intervention de Lionel Quillet et concerna essentiellement une mise à niveau des différents tarifs et redevances pour 2024 avec cependant une animation due à Didier Guyon à propos des travaux de la place d'Antioche.

Lors du Conseil municipal du 21 décembre, certaines redevances relatives à l'occupation du domaine public ont été votées à Sainte-Marie. Rappelons que ce type de redevance comporte une partie fixe et une autre variable. Cette redevance n'est pas destinée à déstabiliser l'occupation commerciale de l'occupant mais à prouver que l'occupation du domaine public respecte bien les termes fixés par la loi. Ces redevances nécessitent d'être régulièrement redéfinies en fonction de l'évolution de la valeur du domaine public ainsi que des avantages accordés ou non à des bénéficiaires. Le cabinet Drouineau, un expert en domanialité, a réalisé l'étude pour l'année 2024 en tenant compte d'un certain nombre de critères parmi lesquels la prise en compte des équipements et des aménagements de la commune mais aussi des nuisances dues aux travaux.

Les élus réunis le 15 novembre ont échangé à ce sujet et à la suite de la proposition de Gisèle Vergnon, il a été convenu pour 2024 l'application uniquement de la part fixe, sans la



Les travaux de la place d'Antioche démarrent ce mois de janvier.

partie variable en raison des travaux d'aménagement de la place d'Antioche prévus de septembre 2024 à mai 2025. Cette même décision sera appliquée aux commerçants de la place des Tilleuls dans un souci d'équité. Les commerçants des deux places ont été réunis les 20 et 27 novembre derniers pour la présentation de cette décision. Une décision totalement assumée par

Gisèle Vergnon qui estime que les commerçants de la place d'Antioche seront touchés par les travaux d'aménagement et dans l'éventualité d'une interrogation de la Cour des Comptes expliquera la situation.

D'autres tarifs et redevances furent votés durant ce Conseil municipal (commerces ambulants, manèges,

salle des Paradis, etc.) dont Didier Guyon (Groupe Autrement) trouva certains trop élevés.

Un arbre coupé place d'Antioche, douze de replantés

A l'occasion de l'évocation du début des travaux en janvier, Didier Guyon s'est élevé contre « le nombre d'arbres qui doivent être coupés sur la place » expliquant que s'il avait été tenu au courant, il s'y serait opposé. Gisèle Vergnon l'a rassuré : « Effectivement, nous avons coupé un arbre mais douze autres seront replantés sur la place. Nous avons essayé de trouver une solution mais nous n'y sommes pas arrivés. »

La réaction de Didier Guyon paraît étonnante lorsque l'on sait que François Léonard du Groupe Autrement a participé aux travaux de la commission en charge de l'aménagement de la place d'Antioche. On a du mal à croire que deux élus appartenant au même mouvement d'opposition ne se soient pas entretenus d'un sujet aussi important. ▀

►► Catherine Bréjat



AMÉNAGEMENTS

Place d'Antioche : dernière ligne droite avant les travaux

Lors de la réunion publique du 11 décembre, Gisèle Vergnon a présenté les différents aménagements à venir de la place d'Antioche.

Après avoir présenté le projet d'aménagement de la place d'Antioche aux élus, lors du Conseil municipal du 23 novembre, la maire de Sainte-Marie a renouvelé l'exercice, lundi 11 décembre, dans le cadre d'une réunion publique, salle des Paradis. Des réunions préalables avaient eu lieu, dont une enquête d'opinion auprès des commerçants, menée du 6 au 10 septembre 2021, puis une réunion avec les commerçants le 1^{er} décembre 2021 et une présentation lors de deux réunions publiques le 7 décembre 2021 et le 21 septembre 2023. Ces différents échanges avaient permis d'identifier ce qui était attendu de ce lieu : « Une place commerçante, animée et polyvalente, à dominante piétonne. Un espace public, unifié et végétalisé ainsi que des matériaux locaux qualitatifs et durables. »

Les travaux se dérouleront en deux phases

Le permis d'aménager délivré en décembre 2023 sera suivi de quatre mois d'instruction. La première phase interviendra à partir de mi-septembre 2024 jusqu'à la fin mai 2025 et



Vue perspective de la Place d'Antioche une fois qu'elle aura été aménagée.

concernera la création d'une venelle entre la place d'Antioche et le Clos Faquet. Ce passage piéton couvert sera réalisé grâce au don à la commune de plusieurs m² par la boulangerie Marin dont l'aménagement intérieur sera totalement refait durant les travaux et qui bénéficiera d'une nouvelle vitrine d'angle. Afin de faciliter son approvisionnement, un accès sera ouvert à l'arrière du bâtiment pour éviter aux camions de stationner sur la place (l'activité de la boulangerie a été transférée sous la halle depuis le 5 décembre). La deuxième phase

se déroulera à compter de la mi-septembre 2025 jusqu'en janvier 2026 et s'attachera à la transformation du Clos Faquet qui, outre un parking, accueillera un square avec des jeux d'enfants, des bancs et un jeu d'échecs inséré dans une table afin de faciliter les échanges entre les promeneurs.

Place d'Antioche, le pavage sera refait afin d'offrir un sol unifié où les marchands ambulants s'installeront de juin à septembre. Les différentes formes de dallages devraient permettre de différencier au premier coup d'œil les espaces piétons et la

voie traversante, toujours en sens unique du nord au sud. La couleur claire de tous les dallages apportera une unité englobant l'espace des nouveaux commerces. A côté du tabac, le stationnement sera revu afin d'éviter que l'arrière des voitures ne déborde sur la rue risquant de provoquer des accidents. Une abondante végétation sera implantée avec des plantes n'ayant pas besoin de beaucoup d'eau. Des bancs avec dossier, des racks à vélos et une douzaine d'arbres seront ajoutés. Il sera possible de fermer la place à la circulation et de la rendre totalement piétonne pour des événements telle la Fête de la musique par exemple.

L'estimation du coût pour la place d'Antioche d'une surface de 4 550m² est de 180€ HT le m² soit 819 000€ HT au total et pour le clos Faquet d'une surface de 1 321m² est de 170€ le m² soit un total de 224 570€ HT.

Au début de l'année 2026, la qualité paysagère de la place d'Antioche en fera un pôle d'attraction et de charme au moins aussi attirant que sa rivale la place des Tilleuls !

» Catherine Bréjat



*ACTIV & CO
et ses équipes vous souhaitent
leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année 2024 !*

Activ & CO
Entreprise réthaise

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
COUVERTURE neuf et entretien



ISOLATION / ÉCO ÉNERGIE
PEINTURE INT./EXT.

📍 19A rue des Galinées
17740 SAINTE-MARIE DE RÉ

ENTREPRISE CERTIFIÉE



CONTACTEZ-NOUS
06 48 06 66 60
DIAGNOSTIC GRATUIT

activ-co.fr

f activ & co

contact@activ-co.fr



CONSEIL MUNICIPAL D'ARS-EN-RÉ DU 20 DÉCEMBRE 2023

Marché et batardeau au menu du Conseil d'Ars

Le dernier conseil municipal casseron de l'année s'est tenu le mercredi 20 décembre. L'achat d'un batardeau et les tarifs 2023 du marché ont été actés.

« *Il n'y aura pas d'augmentation des tarifs du marché cette année* », a affirmé à plusieurs reprises la maire d'Ars-en-Ré face à son conseil municipal ce jour-là. Ni d'ailleurs des tarifs d'occupation du domaine public pour les terrasses des restaurateurs. « *Compte tenu des travaux sur le port de la Criée qui vont débiter en avril et des perturbations que cela va entraîner* », la maire d'Ars a décidé de faire un geste en direction des commerçants. D'autant plus que la question avait fait des remous à l'automne, avec l'annonce du changement de mode de calcul afin de se mettre en conformité avec la loi. En plus d'une taxe fixe, dont le montant est défini en fonction de la valeur locative du sol et de la valeur ajoutée concernant l'emplacement précis du commerce, une partie variable devait être mise en place, déterminée quant à elle en fonction du chiffre d'affaires de l'établissement. « *Nous allons repousser la mise en place de cette part variable. Nous devons encore rencontrer les commerçants et mener des négociations.* » Ont donc été validés les tarifs suivants : du 8 janvier au 28 mars et du 4 novembre au 7 janvier (2025) un

forfait mensuel de 40 € ; du 29 mars au 14 juin et du 16 septembre au 3 novembre, un tarif au mètre linéaire réel d'achalandage de 2,75 € en intérieur et 2,35 € en extérieur ; en haute saison du 15 juin au 15 septembre, le mètre linéaire de vente passe à 3,15 € en intérieur et 2,60 € en extérieur.

Protection face aux submersions

A également été validé par le conseil municipal le lancement d'une procédure d'urgence afin de réaliser au plus vite la protection du bassin de la Prée, et donc l'achat d'un batardeau, dont Lionel Quillet avait proposé de financer la moitié (voir p. 13). Deux entreprises qui ont travaillé à La Rochelle, Les Portes et Loix ont déjà été contactées. « *Nous aurons une proposition chiffrée dès le mois de janvier, et nous devrions être équipés fin février pour affronter les grandes marées du mois de mars* », a affirmé Danièle Pétniaud-Gros. Ce batardeau irait de la porte du bassin jusqu'au Calvaire sur 300 m linéaire, pour un coût estimé entre 140 000 et 200 000 € HT avec la pose.



Le bassin de la Prée du port d'Ars devrait être protégé par un batardeau avant les grandes marées de mars 2024.

En bref

Dans le cadre de l'affaire de l'Huîtrière, le conseil a habilité la maire à se constituer partie civile de la commune. « *En ce qui nous concerne, il y a de nombreux manquements aux règles d'urbanisme. Nous nous portons partie civile pour signifier que nous sommes attentifs à l'évolution de ce dossier. Maintenant*

le procureur a tout en main », a expliqué Danièle Pétniaud-Gros. Le conseil municipal a également voté la proposition de versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux fonctionnaires de la mairie, dont l'enveloppe globale est estimée à environ 20 000 € pour les 25 agents de la municipalité y ayant droit. ▽

» Aurélie Bérard

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2023

Fin d'année en douceur au Bois-Plage

Étonnamment léger, l'ordre du jour du Conseil municipal boitais du 13 décembre fut essentiellement administratif.



Noël en couleurs avec les enfants du Foyer du Bois, qui ont défié le froid et la pluie le temps de quelques chansons.

Avis positif sur le RLPI

Soit le Règlement Local de Publicité Intercommunal sur lequel toutes les communes doivent se prononcer. Il recueille l'unanimité au Bois-Plage, Gérard Juin soulignant la complexité d'un document « *dont la gestion sera certainement compliquée également* ». « *Pour que ça marche,*

il faut que toutes les communes soient solidaires », poursuit le maire, évoquant « *des différences du côté des ronds-points* ». Commerces et entreprises existants auront deux ans pour se mettre en conformité. Pour les nouvelles structures, le RLPI s'appliquera dès le 1^{er} janvier. « *La commune sera beaucoup plus*

vigilante qu'avant », selon le 2^{ème} Adjoint Judicaël Pignon, en référence notamment à l'éclairage nocturne des commerces : « *extinction de 23h à 7h, cela conforte le Code de l'Environnement* », estime-t-il, tandis que Jean-François Beynaud affirme que les associations environnementales feront valoir le règlement auprès de la mairie.

Du côté des commissions

Concernant le marché couvert actuellement en travaux, « *les commerçants installés en extérieur sont plutôt contents* », se réjouit Sandrine Perchais, précisant que les chalets habituellement dédiés au marché de Noël ont été mis à leur disposition. Côté réouverture, les engagements seront tenus, soit pour le début des vacances de printemps.

Délégué à l'Environnement, Jean-François Beynaud annonce une déclaration de guerre au frelon asiatique avec une réunion avec les apiculteurs en janvier car « *cela devient catastrophique* », affirme-t-il, avant de parler de choses plus réjouissantes du côté du

jardin pédagogique ou encore de l'opération Une naissance un arbre avec treize nouveaux spécimens à planter en janvier. Au chapitre voirie, Kevin Vautey évoque les dégradations provoquées par les importantes chutes de pluie et le retard pris sur les travaux et Judicaël Pignon le dossier école et les fuites d'eau de la salle polyvalente. « *On n'a plus le droit de reculer, on est en connaissance des dossiers* », souligne Gérard Juin, se réjouissant par ailleurs de la validation par l'Architecte des Bâtiments de Franc du projet paysager sur la place de la Liberté.

Pour terminer, une note festive : « *Le repas de fin d'année des Aînés était particulièrement réussi* » selon Jean-François Beynaud, la 1^{ère} Adjointe Dominique Perlade évoquant de son côté les nombreux messages de remerciements reçus sur la soirée mais aussi sur les colis de Noël livrés à domicile.

« *Tout va dans le bon sens* », conclut Gérard Juin, estimant que « *2024 s'annonce comme une année enthousiasmante* ». ▽

» Pauline Leriche Rouard



TOURNÉE DES COMMUNES

Lionel Quillet face aux enjeux cassérons

Ars-en-Ré est la 3^e municipalité à avoir accueilli Lionel Quillet dans le cadre de sa tournée des communes. Trois points principaux ont été abordés : la protection du port, les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment de la DDE et la problématique du logement.

Tout comme à Saint-Clément des Baleines le 30 novembre, Lionel Quillet s'est présenté à Ars-en-Ré le 12 décembre en « porteur de bonnes nouvelles ». De là à dire qu'il aime jouer le père Noël en cette fin d'année 2023, il n'y a qu'un pas. Et c'est sur le sujet de la protection du bassin de la Prée et du port d'Ars que le président de la Communauté de Communes s'est montré le plus généreux.

Financement d'un batardeau

Les tempêtes du début du mois de novembre avaient en effet donné des sueurs froides à la municipalité et aux habitants d'Ars. Selon Lionel Quillet, la situation est d'autant plus urgente que pour l'instant Ars est mise de côté dans les travaux du PAPI. « La construction de la digue protégeant Ars, votée en 2020, n'est pas encore programmée. Ce ne sera donc pas avant 2026. Et d'ici là, il peut se passer beaucoup de choses. J'ai demandé à la présidente du Département un planning pour Ars. Je vous conseille d'en faire autant, il faut mettre une pression très forte maintenant. »

Face à cette inertie et à l'urgence de la situation, Lionel Quillet a donc annoncé que la CdC pourrait aider la commune à se payer une digue provisoire. « Je pense qu'il faut absolument, comme à Loix, prévoir un batardeau pour l'hiver. Un batardeau c'est provisoire, démontable et adapté à cette situation d'urgence. Si vous le souhaitez, et sous réserve de la délibération de mes collègues, nous pourrions intervenir à hauteur de 50% de la somme. » Pour ce qui est de la protection des plages, le « plan érosion », déjà annoncé par Lionel Quillet à Saint-Clément le 30 novembre puis en Conseil communautaire le 14 décembre, pourra aussi concerner la commune casseronne sur la Grange et Grignon.

« Ce sont de très bonnes nouvelles », estime la maire Danièle Pétiuiaud-Gros. « Le batardeau est une défense indispensable pour nous, et le plan érosion aussi. Sur le PAPI, il



Le président de la CdC Lionel Quillet était invité par la municipalité d'Ars pour un temps d'échange le 12 décembre.

nous faut absolument une réponse du Département concernant le calendrier. Je ne peux pas laisser ma population inquiète comme ça. Lors des tempêtes nous étions sur le port avec mon premier adjoint à 6 heures le matin et à 18 heures le soir pour se demander ce que nous pouvions faire. » L'achat de ce batardeau a d'ailleurs été immédiatement acté lors du conseil municipal du 20 décembre (voir p. 12).

Qui occupera l'ancien bâtiment de la DDE ?

Deuxième bonne nouvelle apportée par le président : les travaux de l'ancien bâtiment de la DDE vont enfin pouvoir être lancés. Acheté par la CdC en 2011, ce bâtiment avait jusqu'ici cumulé les déboires. « Ce bâtiment, c'est une tragédie, pire que le Titanic », s'est amusé Lionel Quillet devant les élus cassérons, tout en rappelant que ce projet aura coûté au total 4 millions d'euros à la CdC, achat et travaux confondus. « Mais ça y est, nous allons enfin lancer la rénovation », a-t-il annoncé avec soulagement. « Ils débiteront au mois d'avril et il y aura un arrêt ferme entre le 15 juillet et le 31 août », avec une date de livraison prévue début 2026. Lionel Quillet a averti les élus locaux : c'est à eux maintenant d'anticiper quels en seront les futurs locataires. Si la CdC est propriétaire des murs, c'est

bien au service de la commune d'Ars que devra se mettre le bâtiment. Avec un bémol néanmoins, affiché carte sur table par le président dès le début du projet : en faire un lieu favorisant la vie permanente sur Ars. « Il y aura comme prévu une salle d'exposition à votre disposition, mais aussi quatre emplacements commerciaux. Je suis déjà assailli de candidatures, qui viennent de commerçants locaux, mais aussi de Rochelais, Parisiens, même de Singapour ! Nous y mettrons ce que vous voudrez, c'est à vous décider. Mais le choix de ces commerces, c'est un moment important, il faudra cibler des activités qui manquent à Ars ou auront disparu à ce moment-là, et le plus possible des activités à l'année. Il faudra fixer un cahier des charges précis. » Bref, exiger des commerces ouverts à l'année.

Lutter contre le sur-tourisme et favoriser le logement permanent

Dernier grand sujet abordé avec les élus cassérons : le logement, « stratégie prioritaire de votre commune et de la CdC ». Fidèle à son habitude, Lionel Quillet a répété que le logement est à la base de la vie permanente. Aujourd'hui la situation semble plus inquiétante que jamais, avec l'arrivée sur l'île de Ré « des gros

fonds d'investissements venus du monde entier », qui profitent de « la niche fiscale » offerte par le gouvernement sur la location des meublés. Le président semble vouloir passer la vitesse supérieure sur cette question et a appelé les élus d'Ars à réfléchir aux possibilités que donne le classement de l'île en zone tendue. « La Rochelle a déjà réagi, tout comme d'autres villes, Saint-Malo par exemple, et c'est à notre tour de prendre des décisions. »

Lionel Quillet entend élaborer une stratégie à l'échelle de l'île et proposera une délibération à ce sujet au mois de mars. « D'ici là, je demande à chaque commune d'y réfléchir. » « Qu'est-ce que vous voulez mettre en place ? Limiter le nombre de maisons que chacun peut mettre en location ? Ou alors mettre en place des quotas au niveau de la commune ? Interdire la location de meublés touristiques sur la zone artisanale ? » Lionel Quillet a donné plusieurs pistes aux élus cassérons, qui, selon la maire, y réfléchiront en réunion d'équipe dans les semaines à venir. « C'est une très belle piste de réflexion par rapport à tout ce que nous vivons aujourd'hui », nous confie Danièle Pétiuiaud-Gros. « Il y a un vrai besoin de rééquilibrer un certain nombre de choses. Il faut inverser cette tendance pour que les jeunes qui veulent s'installer là puissent le faire, mais aussi pour limiter le nombre de ces meublés qui sont ingérables. Je suis maire depuis trois ans, je sens bien que la population arrive à saturation. On perd en qualité de vie et on perd en qualité d'accueil. Avant il y avait une intégration de ces personnes qui venaient par amour de l'île de Ré, les habitants étaient capables de les accueillir. Maintenant on est débordé. Il y a une vraie saturation. »

La rencontre entre les élus cassérons et le président de la CdC s'est terminée dans une ambiance plus légère autour d'un apéritif partagé salle des mariages. ■

» Aurélie Bérard

Ré à la Hune est une publication gratuite éditée par Rhéa Marketing : 183 rue des Gros Peux - 17940 Rivedoux-Plage / Tél. 05 46 00 09 19 / Fax : 05 46 00 09 55 / Mail : realahune@rheamarketing.fr. Ce journal vous est offert par les Annonceurs, nous les en remercions vivement. Il est mis à votre disposition par tous les commerçants et lieux qui le souhaitent, merci à eux.

Directrice de la Publication : Nathalie Vauchez / Maquette : RC2C / Mise en page : Valérie Le Louer Rédaction, photos : Aurélie Bérard, Catherine Bréjat, Mathieu Delagarde, Valérie Lambert, Pauline Leriche Rouard, Nathalie Vauchez, DR, sauf mention expresse / Dessin : Philippe Barussaud / Régie publicitaire : Rhéa Marketing : 05 46 00 09 19 - Frédéric Pallot-Dubois : 06 14 29 47 21 Nathalie Vauchez : 06 71 42 87 88 rhea@rheamarketing.fr / Imprimeur : Imprimerie Rochelaise / N° ISSN : 2257-0721 - PEFC 10-31-1240

Toute l'actualité de l'île de Ré sur www.realahune.fr



Votre journal est imprimé sur du papier écologique sans chlore et issu de forêts gérées durablement, avec des encres végétales, les déchets sont recyclés. Le logo Imprim'Vert et la certification PEFC de notre imprimeur le garantissent. Écolo, le journal s'engage pour un avenir positif et durable sur notre île !



Le budget 2024 voté, les nouveaux projets lancés

A l'orée de cette nouvelle année, le premier conseil municipal flottais a été studieux avec le vote du budget primitif 2024 d'un montant de 15 millions d'euros. Un budget plutôt stable malgré les aléas économiques.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Jean-Paul Héraudeau a commenté comme à son habitude, quelques informations diverses et les dernières actualités de l'île de Ré. A propos de la plage de L'Arnérault, il a fait part de sa satisfaction au vu des excellents résultats de la qualité des eaux de baignades. Concernant le pôle médical de la Croix Michaud, « avec l'arrivée d'un dermatologue et d'un chirurgien ORL, tous les cabinets sont pleins » se réjouit-il. Du côté du dossier de la Vierge, le projet de réinstallation est en bonne voie et il faut que l'association trouve encore un peu d'argent... Passage de témoin au CNLF (Cercle Nautique de La Flotte), le 1^{er} janvier Alain Billy a succédé à Pierre Bouvier pour poursuivre son histoire. Suite à la loi du 1^{er} janvier 2024, qui rend le tri des déchets alimentaires et du compost obligatoire, une réflexion est entamée pour installer des composteurs collectifs et individuels à l'échelle de la commune. Le maire est également revenu sur l'affaire de l'EHPAD de Saint-Martin en affirmant « Je pense qu'on se fait avoir, avec un recul de lits en unité protégée... ».

Un budget 2024 plutôt stable

Malgré une inflation galopante, les coûts de l'énergie et des matières premières en BTP, le budget 2024 de 15 millions d'euros versus 14,8 millions d'euros en 2023 reste stable, que ce soit en matière de dépenses de fonctionnement (6 millions d'euros) comme pour les investissements (9 millions d'euros). Avec un excédent en 2023 de 3 millions d'euros qui n'est pas encore inscrit puisque les



Les travaux de réaménagement de l'ALSH (centre de loisirs) ont débuté en novembre.

comptes administratifs ne sont pas finalisés à cette date, un emprunt sera réalisé le temps de régulariser et de pouvoir valider les comptes définitifs en février ou mars. Ceci afin de ne pas avoir à attendre pour démarrer dès à présent tous les nouveaux projets.

Du côté du budget de dépenses de fonctionnement le maire se félicite de l'économie réalisée en matière d'énergie (200 000 euros) malgré une hausse du tarif de l'électricité de 37%. Grâce à la coupure de l'éclairage public la nuit, la consommation de 514 000 kwh en 2022 est passée à 301 000 kwh en 2023, soit 63% de baisse. Dépense qui devrait encore baisser en 2024 avec le passage de l'ensemble de l'éclairage en led.

En matière de recettes de fonctionnement, un gros travail a été réalisé par la police municipale concernant sa présence renforcée tout au long de la saison pour surveiller les contrevenants : il se traduit par une hausse de 15,4% des recettes issues des horodateurs et amendes. Jean-Paul Héraudeau

souligne aussi l'importance du travail déployé sur la redevance liée à l'occupation du domaine public et des recettes à venir.

Une légère inquiétude s'est fait ressentir concernant l'évolution des droits de mutation, en baisse. Ils étaient d'1 million d'euros en 2021, une année record, de 800 000 euros en 2022 et de 682 000 euros en 2023. Une prévision prudente à 585 000 euros est inscrite pour 2024, avec l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt pour l'année à venir, les transactions immobilières devraient sans doute retrouver un bel élan.

Extension du centre de loisirs

Concernant les dépenses d'investissement, les travaux occupent une part importante et notamment ceux du groupe scolaire pour un budget total de 742 000 euros, comprenant l'extension de l'ALSH, la réception étant prévue mi-avril. L'édile soulignant l'importance de l'école pour la commune.

Un autre gros chantier concerne la vidéoprotection, avec dans un premier temps la sécurisation du bureau de la police municipale qui sera livré avant l'été, suivi d'un local dédié à la vidéoprotection. Après l'obtention des autorisations légales, il est prévu d'installer des caméras aux entrées et sorties du village, ainsi que dans le parking du Clos Biret.

Des travaux d'envergure comme la réhabilitation des espaces publics, de voirie notamment pour poursuivre l'embellissement de la zone artisanale de La Croix Michaud et ceux du réseau d'eau sont prévus à hauteur de 1,45 millions d'euros. La première phase débutera très prochainement afin de porter l'ensemble des équipements à un niveau de qualité incontournable. Le chantier de l'agrandissement et de la surélévation du bureau du port se taille la part belle avec une enveloppe de 790 000 euros. Sans oublier les travaux de rénovation énergétique pour un montant de 500 000 euros.

Le budget a été voté à l'unanimité. Seuls trois conseillers municipaux de l'opposition se sont abstenus. Il ne s'agit pas d'une remise en cause ou d'un désaccord global mais, comme le commentait Patrick Salez, d'un point de blocage concernant le déplacement et le regroupement des services techniques municipaux budgété à hauteur de 410 000 euros.

A cette occasion a également été porté au vote, le montant des subventions accordées aux associations flottaises pour un montant de 86 794 euros. Quelques refus ont été émis justifiés par des excédents de trésorerie ou des animations se déroulant ailleurs que sur la commune. ■

» Florence Sabourin

Fiscalité stable, qualité de services maintenue

La municipalité de Saint-Martin-de-Ré a décidé cette année encore de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau de services rendus, dans le cadre d'une fiscalité stable.

Premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité, le budget primitif voté à l'unanimité en décembre 2023 ne reprend pas les résultats de fonctionnement et d'investissement, non connus à ce stade, qui seront inscrits dans le budget supplémentaire en mars 2024.

Patrice Déchelette et Alain Bednarek sont rompus à cet exercice budgétaire, auxquels ils se prêtent ensemble depuis de nombreuses années. Si la fiscalité locale n'augmente pas en 2024, la commune et le camping voient leurs tarifs augmenter de 3 %, tandis que ceux des bancs du marché ne sont pas modifiés. La recherche de subventions chaque fois que c'est

possible constitue une composante de financement indispensable.

Ainsi le budget primitif de fonctionnement s'établit-il à 4,561 M€, tandis que la section investissement, qui se monte à 2,869 M€ s'équilibre via un emprunt de 2,182 M€. Lors du vote du budget supplémentaire et de l'intégration des résultats 2023, celle ligne d'emprunt sera révisée voire annulée. Les opérations d'équipement pour 2024 s'élèvent à 2,506 M€. Sans surprise, avec près de 838 K€, les travaux de voirie tiennent le haut du... pavé, suivis des travaux sur patrimoine historique (633 K€). La rubrique Jeunesse et sports mobilisera près de 293 K€, avec notamment la réfection

de la toiture du club de tennis. Les investissements sur les bâtiments sont chiffrés à 289 K€. Plus de 180 K€ seront consacrés aux expositions du Musée, principalement celle sur la vie rétaise que l'on pourra découvrir à partir du 30 mars (inauguration le 29 mars 2024).

Parmi les subventions d'investissements inscrites au budget primitif du budget principal figurent près de 345 K€ pour les travaux sur patrimoine historique et 172 K€ sur les voiries et réseaux.

Budgets annexes

Côté camping, « le résultat attendu pour l'exercice 2023 sera bon, après une

saison extraordinaire ». Cette année seront réalisés les travaux de l'accueil. Le budget primitif du marché et des commerces pour 2024 a été élaboré au plus juste, dans l'attente du résultat 2023. Augmentation du coût de l'énergie et dotations aux amortissements élevées l'impactent. Est budgétée une somme de 190 K€ pour l'agrandissement de la supérette. Les gros travaux du marché ont déjà été faits.

Lors de ce Conseil, le RLPI (Règlement local de publicité intercommunal) a été voté à l'unanimité (deux abstentions). ■

» Nathalie Vauchez



CONSEIL MUNICIPAL DE LOIX DU 19 DÉCEMBRE 2023

Budget 2024 : effet ciseau et recours à la fiscalité

Approchant les 2,65 M€, le budget total de Loix « a été structuré sur une moyenne basse » et la Commune devra avoir recours, cette année, à la fiscalité.



A Loix, malgré une gestion au cordeau, l'effet ciseau impliquera le recours à une augmentation de la fiscalité en 2024.

Le budget sera ajusté au fur et à mesure de l'exercice, en fonction des rentrées réelles des dotations, des droits de mutation ou de taxe d'aménagement. Ces recettes ont été estimées sur la moyenne basse des cinq dernières années perçues.

Il prévoit d'autofinancer 451 K€ de dépenses d'équipement pour

principalement l'acquisition du terrain rue des Sacristains visant à l'agrandissement du cimetière et la réhabilitation de l'aire de jeux du centre bourg, qui sera réalisée pour le printemps (début travaux février 2024).

Au regard de l'inflation et du coût d'entretien des bâtiments le

budget de fonctionnement est en augmentation. « Du fait de l'effet ciseau : augmentation des dépenses/ baisse des recettes, il nous faudra avoir recours à la fiscalité cette année », a annoncé le maire Lionel Quillet, qui a précisé que cela ne fut le cas depuis trente ans, qu'à de rares occasions : réfection du centre-bourg, Xynthia et donc l'achat du terrain du cimetière. « Le taux d'endettement reste un bon ratio », a-t-il précisé.

Aussi, tous nouveaux projets d'investissement : logements, transformation de l'auvent du marché en halle, poursuite du programme de réhabilitation des voies, dont la place de l'Eglise, seront financés par la fiscalité supplémentaire. Ce sujet sera débattu au cours du 1^{er} trimestre

2024, avec le vote des taux fiscaux et du budget supplémentaire.

Le budget primitif total de 2,65 M€ se décompose en budget principal de 2,42 M€, et budgets annexes Ecotaxe (63 K€), Zone de mouillage (35 K€), Zone salicole (20 K€) et Clos du communal (111 K€).

Au cours du Conseil municipal du 19 décembre, a aussi été voté un marché à commande de 500 K€ conclu pour un an, reconductible trois fois, pour la réalisation de travaux de voiries et réseaux à Loix. C'est l'entreprise Ré TP qui a été retenue au regard des critères techniques (60 %) et prix (40 %).

» Nathalie Vauchez

La tournée de la CdC

En préambule du Conseil, Lionel Quillet et Patrick Rayton, président et 1^{er} vice-président de la Communauté de Communes, accompagnés des Services, avaient longuement présenté un bilan des principaux axes stratégiques de l'île de Ré : Logement, régulation des meublés de tourisme, stratégie de lutte contre l'érosion côtière.

Ce tour des communes est déjà passé par Saint-Clément, Le Bois-Plage, Ars-en-Ré, Loix et Sainte-Marie. Saint-Martin est prévu le 12 février et la Couarde le 26 février, tandis que si le principe en a été acté aussi pour Les Portes-en-Ré, la date n'a pas été arrêtée.

PATRIMOINE

L'hommage de Saint-Martin à Vauban

La municipalité de Saint-Martin a rendu hommage à Vauban, lundi 18 décembre, en inaugurant les nouvelles illuminations de la Porte de Toiras.

Les fortifications Vauban, classées au Patrimoine Mondial de l'Humanité en 2008, par l'Unesco, sont le fleuron de la commune de Saint-Martin qui a décidé de rendre hommage au Grand homme, militaire de génie mais également précurseur des Lumières, en installant sa silhouette au pied de la Porte de Toiras. De plus, une illumination de la Porte de Toiras et d'une partie des fortifications a été instaurée. Il reste à éclairer les deux oreillons entourant le haut de la porte ce qui devrait être réalisé prochainement.

Jean-Paul Goussard, en charge de la communication et de l'éclairage public, expliqua que les éclairages se déclineront en fonction des événements. L'éclairage quotidien propose une lumière blanche qui évoluera vers le rose soutenu pour célébrer Octobre Rose par exemple ou un bleu-blanc-rouge patriotique pour le 14 juillet et les autres événements officiels. Les installations sont à base de Led, qui n'augmenteront pas la consommation en électricité de la

commune. Quant à la silhouette de Vauban, il s'agit d'une découpe au laser dans la tôle, posée ensuite sur un socle et au travers de laquelle la lumière passe, la nuit tombée.

Un philosophe à la réflexion dérangeante

Les fortifications élaborées par Vauban témoignent du système de défense mis en place pour protéger la cité des Anglais et de leurs incursions. Mais Vauban n'était pas seulement l'architecte militaire dont nous admirons les œuvres. C'était également un penseur en avance sur son temps, comme le confirment les écrits qu'il nous a laissés. Cet homme réputé lucide, franc et sans détour, exprima librement son désaccord avec Louis XIV sur certains sujets et en particulier sur la révocation de l'Edit de Nantes de 1685, qu'il estimait désastreuse pour l'économie du pays. Ce qui lui valut des ennuis avec le pouvoir. Homme généreux, partageant sa solde avec les plus démunis, il s'intéressa à une réforme



La silhouette découpée de Vauban au pied de la porte de Toiras.

de la fiscalité, insistant sur le fait que des impôts trop lourds étaient contre-productifs et proposa un projet de « dîme royale ». Il suggérait un impôt unique de 10% sur les revenus de tous,

noblesse et roi compris. Cette initiative ne fut pas du goût de tout le monde et en particulier de Louis XIV et explique en partie sa disgrâce.

» Catherine Bréjat



A l'avenir, des hivers « polaires » sur l'île de Ré ?

Plusieurs études scientifiques récentes envisagent d'ici la fin du siècle un effondrement probable de l'AMOC, cette circulation océanique à l'origine, avec le Gulf Stream, de notre climat tempéré. Explications avec la paléo-climatologue Marie Revel.

© (archives) Mathieu Delageard



L'effondrement de l'AMOC pourrait entraîner une décennie d'hivers froids sur l'île de Ré, avant que le réchauffement climatique global ne finisse par reprendre le dessus.

Et si notre avenir ressemblait au scénario d'un film de science-fiction apocalyptique, réalisé en 2004 par Roland Emmerich ? Dans *Le Jour d'après*, notre planète subit une vague de bouleversements climatiques sans précédent, avec notamment l'arrivée d'un climat polaire en Europe. Cette hypothèse, totalement contre-intuitive dans un contexte de réchauffement climatique de la planète, n'est plus totalement à exclure suite à la publication de plusieurs études scientifiques ces derniers mois. En cause ? Comme dans le film hollywoodien, le possible ralentissement de la circulation méridienne de retournement de l'Atlantique (en anglais, AMOC, Atlantic Meridional Overturning Circulation), l'un des systèmes de circulation océanique les plus importants de la planète. Comparable à un immense « tapis roulant », il permet d'assurer le transport de la chaleur de l'équateur vers l'Atlantique Nord. L'AMOC, souvent confondu avec le Gulf Stream (qui en est une simple composante), est donc à l'origine de la douceur du climat de nos côtes, et notamment de l'île de Ré. Qu'il vienne à se tarir ou à ralentir, et c'est tout l'équilibre énergétique de l'océan Atlantique et en conséquence le climat de l'Europe, entre autres, qui en seraient bouleversés...

Transport de chaleur

De quoi parle-t-on ? Le Gulf Stream est un courant de surface, de quelques centaines de mètres de profondeur, qui prend forme dans les eaux chaudes du sud de La Floride. Entraîné par les vents et la force de Coriolis due à la rotation de la terre¹, ce courant chaud longe la côte est des Etats-Unis jusqu'à la Caroline du nord, puis part au large vers l'Europe. « *Au fur et à mesure qu'il remonte, il forme plein de tourbillons assez complexes, transférant sa chaleur à*

l'atmosphère », explique Marie Revel, paléo-climatologue à l'université de la Côte d'Azur. Par son débit d'eau impressionnant, il joue un rôle important dans le climat de l'île de Ré, en transportant l'énergie (la chaleur) de l'équateur vers l'Europe du Nord. Quant à l'AMOC, il englobe l'ensemble des courants de surface (dont le Gulf Stream) et des eaux beaucoup plus profondes à l'échelle de l'océan Atlantique : en prenant sa source dans le golfe du Mexique, il se compose d'une eau chaude et salée qui, plus légère, reste en surface. L'AMOC traverse alors l'Atlantique en direction du nord : plus elle se rapproche des pôles, plus elle se refroidit, devient plus salée et ainsi elle devient plus « lourde ». « *Elle est tellement dense au niveau de la mer du Groenland qu'elle finit par s'enfoncer. Elle plonge alors à environ*

4000 mètres de profondeur au nord de l'Atlantique Nord, puis alimente les courants profonds qui repartent vers le Sud, d'où son nom de courant de retournement », explique Marie Revel.

Si le Gulf Stream n'est qu'une composante de l'AMOC, les deux jouent un rôle fondamental dans notre climat, en transférant l'excédent de chaleur solaire reçue à l'équateur vers les pôles. En cela, leurs fluctuations éventuelles sont scrutées de près par les scientifiques, car elles peuvent avoir des conséquences majeures sur la régulation du climat de l'hémisphère nord, en termes de températures, de précipitations et d'événements météorologiques extrêmes. Si le Gulf Stream, directement lié à la rotation de la Terre, n'est pas près de s'arrêter, l'AMOC fait l'objet de nombreuses spéculations. Dans ses derniers rapports, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prédisait un probable « affaiblissement » de l'AMOC d'ici la fin du siècle, tout en estimant qu'un effondrement de cette circulation de retournement était très peu probable.

Débâcle d'icebergs

L'étude de l'Université de Copenhague, publiée le 25 juillet dernier dans la revue *Nature Communications*, a donc fait l'effet d'une bombe « climatique » : selon les chercheurs, l'effondrement de l'AMOC aurait « 95% de chances de se produire entre 2025 et 2095 » ! Bien que cette étude ait suscité de nombreux débats au sein de la communauté scientifique (voir encadré), ce n'est pas la première alerte au sujet de l'AMOC. Si cette

L'Atlantique, « trou » du réchauffement climatique

L'étude du physicien Peter Ditlevsen et de la statisticienne Susanne Ditlevsen, de l'institut Niels Bohr de Copenhague (Danemark), prédit un effondrement de l'AMOC entre 2025 et 2095 avec une estimation centrale pour 2057, si une réduction drastique et rapide des émissions de gaz à effet de serre n'intervient pas rapidement. Outre des outils statistiques et mathématiques de pointe, les chercheurs se sont appuyés sur les émissions de gaz à effets de serre de ces 150 dernières années, ainsi que sur les températures de l'eau relevées au niveau de l'Atlantique Nord depuis 1870. Or, ces données indiquent que l'Atlantique Nord est quasiment la seule zone au monde où l'eau se refroidit, au lieu de se réchauffer. Ce phénomène inattendu, dans un contexte global de réchauffement des océans, est appelé « *warming hole* » ou « *trou du réchauffement climatique* ». Or, certains scientifiques soulignent que la température des eaux de surface ne dépend pas uniquement de l'AMOC et pourrait s'expliquer par d'autres phénomènes. Par ailleurs, certains pointent le manque de données sur le courant océanique de retournement lui-même, qu'on ne mesure que depuis vingt ans. Toujours est-il que cette étude s'inscrit dans un nombre croissant de travaux scientifiques expliquant que les émissions continues de gaz à effet de serre pourraient provoquer des points de basculement climatiques, c'est-à-dire des changements rapides et incontrôlables : dégel brutal du pergélisol arctique, disparition de la forêt amazonienne, effondrement des calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique... Une fois que le réchauffement de la planète aura dépassé un certain seuil, nous pourrions donc atteindre un point de non-retour.

circulation n'est mesurée que depuis 2004 grâce à une série de capteurs installés entre la Floride et le Maroc, on a aujourd'hui la preuve que l'AMOC a déjà connu dans l'Histoire des effondrements. Grâce à des carottages au Groenland, on a pu « lire » dans la glace des anomalies de température durant la fin de la dernière période glaciaire², il y a 20 000 ans. « *On a pu repérer un affaiblissement sévère de l'AMOC pendant le Younger Dryas (il y a environ 12.000 ans) ou l'évènement de Heinrich¹ (environ 17 000 ans) à l'origine de chutes drastiques de températures, de l'ordre de 10 degrés en seulement quelques décennies et*

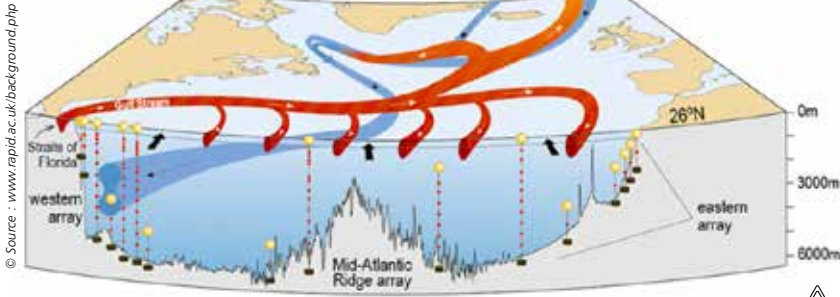


Marie Revel, paléo-climatologue à l'université de la Côte d'Azur.

un affaiblissement de la mousson africaine », confie Marie Revel. A cette époque, l'énorme calotte glaciaire Laurentide, qui recouvre le Canada et le nord des Etats-Unis, expulse d'énormes quantités d'icebergs dans l'Atlantique, via la mer du Labrador. Ces débâcles d'icebergs, vraisemblablement provoquées par un réchauffement sous-marin³, sont appelées événements de Heinrich. Il en résulte un apport massif d'eau douce en mer induisant des eaux moins salées et l'affaiblissement de l'AMOC, plus assez « denses » pour plonger dans les profondeurs. Des modélisations climatiques ont depuis confirmé les liens observés entre le déversement d'eau douce et d'icebergs en Atlantique nord et les changements climatiques observés.

Quel rapport avec notre époque ? Depuis l'Anthropocène⁴, qui débute avec la Révolution Industrielle du 19^{ème} siècle, nous assistons à un réchauffement jamais vu de la planète. « *Nous sommes totalement sortis de la variabilité naturelle du climat. Nous avons déjà eu des hausses de températures bien au-delà dans le passé, mais à des échelles de milliers d'années. En seulement 150 ans de Révolution industrielle, l'impact de l'Homme est sans précédent dans la vitesse à laquelle on perturbe les équilibres* », analyse Marie Revel.

(Lire la suite page 17)



Le Gulf Stream, qui prend sa source au large de La Floride, n'est qu'une composante de l'AMOC, courant qui agit à l'échelle de l'océan Atlantique.

Or, le réchauffement climatique actuel, qui concerne l'ensemble de la planète, connaît des fluctuations régionales, avec un record au niveau des pôles. « On est à +4° en 150 ans. Une telle hausse régionale en si peu de temps, ça ne s'est jamais produit dans le passé, au moins sur les deux derniers millions d'années », explique la chercheuse. La conséquence ? Une fonte accélérée des glaciers de l'Arctique et le déversement dans l'océan de quantités phénoménales d'eau douce, qui pourrait - à l'instar des événements d'Heinrich il y a 17.000 ans - provoquer un effondrement de l'AMOC ! C'est tout l'enjeu des différentes études et modélisations actuelles. « Il y a encore beaucoup d'incertitudes, car nous ne mesurons l'AMOC que depuis 2004. Il faut multiplier les mesures de courantométrie et de débit pour parfaire nos connaissances », estime la paléo-climatologue.

Hivers froids, étés chauds

Si les craintes d'un effondrement de l'AMOC se confirmaient, quelles en seraient les conséquences pour notre climat ? Assurément un climat beaucoup plus froid puisque l'AMOC ne transporterait plus la chaleur de l'équateur vers l'Europe. Imaginer un climat polaire sur l'île de Ré, alors que la planète connaît un réchauffement climatique sans précédent, cela a de quoi décontenancer... Pourtant, il ne faut pas oublier que les analyses du GIEC sont globales, et qu'à l'échelle régionale, les conséquences du dérèglement climatique peuvent varier. « A des échelles plus restreintes, et plus ponctuellement, on peut avoir

des refroidissements. On est parti dans un monde très incertain », explique Marie Revel. Ainsi, alors que les océans se réchauffent continuellement à l'échelle planétaire, les scientifiques ont mesuré une très légère baisse de la température de l'Atlantique Nord, qui pourrait d'ailleurs être un signe annonciateur du ralentissement de l'AMOC. Chercheur au CNRS (université de Bordeaux) et spécialiste du climat, Didier Swingedouw modélise les conséquences possibles de cet effondrement de l'AMOC : un refroidissement ponctuel, d'une dizaine d'années, avant que le réchauffement global (dû aux émissions de gaz à effet de serre) ne finisse par reprendre le dessus⁵. Car il ne faut pas s'y méprendre : c'est bien le réchauffement climatique, qui, à long terme, est le plus à craindre pour l'avenir de l'île de Ré, notamment en termes de montée de niveau des mers (voir aplat ci-dessous).

En attendant, et contrairement au scénario du film *Le Jour d'Après*, l'éventuel effondrement de la circulation de retournement ne plongerait pas l'Europe de l'Ouest et l'île de Ré dans une nouvelle ère glaciaire en quelques jours. Une telle modification du système climatique mettrait au moins une centaine d'années à produire ses effets les plus critiques. Par ailleurs, les conséquences pourraient être différentes en fonction de la saison car l'effet du transport de chaleur de l'océan est plus fort en hiver qu'en été, en particulier pour le Nord-Ouest de l'Europe. Même en cas d'effondrement de l'AMOC, on aurait toujours des vagues de chaleur intenses en été. ▀

» Mathieu Delagarde

La montée du niveau de la mer, l'inquiétude majeure pour l'île de Ré

Selon les dernières prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), tout porte à croire que l'Accord de Paris, qui vise à contenir la hausse des températures à 1,5° d'ici 2100, sera largement dépassé. « Selon une hypothèse réaliste, on serait à +3°, ce qui demandera malgré tout beaucoup d'efforts pour y parvenir. Le scénario le pire, de +4,5°, est plutôt mis de côté à l'heure actuelle », explique Eric Chaumillon, enseignant-chercheur en géologie marine à l'Université de La Rochelle. En termes de niveau de la mer, cela se traduirait par une hausse de 60 centimètres minimum, car il faut intégrer une marge d'erreur de + ou - 20 cm. « Cela pourrait donc faire + 80 cm, sans prendre en compte, comme certains articles scientifiques beaucoup plus alarmistes, une éventuelle débâcle glaciaire », confie Eric Chaumillon. En effet, la hausse des températures pourrait entraîner une fonte massive des glaciers polaires et le déversement de quantités phénoménales d'eau douce dans les océans, contribuant encore davantage à la hausse du niveau de la mer. Par ailleurs, l'horizon 2100 a été choisi pour s'adapter aux capacités de projection de l'esprit humain, mais le phénomène ne cessera pas en 2100 et ne fera que s'accroître. « C'est un phénomène de très long terme, ça va continuer à s'élever après 2100 et on dépassera de toutes façons le mètre de hausse », avertit le chercheur.

Pour l'île de Ré et sa topographie relativement plate, Eric Chaumillon ne cache pas que cela sera « compliqué, notamment pour les îlots de Loix, Ars et Les Portes, au nord de l'île ». Alors que les historiens ont recensé 46 submersions marines en 500 ans en Charente-Maritime, nous sommes sur une occurrence de 5 à 6 tempêtes majeures par siècle, soit une tous les 15 ans. Avec le dérèglement climatique, ces tempêtes pourraient à la fois devenir plus fréquentes et plus dévastatrices, du fait de l'élévation globale du niveau des océans.

« A tempête équivalente, plus le niveau de la mer sera élevé, plus les submersions seront importantes », rappelle Eric Chaumillon. Sachant que les défenses contre la mer ont été dimensionnées (Xynthia + 60 cm) pour l'horizon 2050, un débat inévitable sur la protection de l'île de Ré à long terme interviendra dans les prochaines décennies... Jusqu'à quel point pourra-t-on financer les digues ? Jusqu'à quelle hauteur pourra-t-on les surélever sans dénaturer l'environnement et les paysages, qui font l'essence même et l'attrait de l'île de Ré ? A plus court terme, Eric Chaumillon s'interroge « sur le fait de continuer à augmenter le nombre de personnes sur un territoire qui a vocation à se rétrécir du fait de la montée des eaux ». En attendant, le véritable juge de paix pourrait être les compagnies d'assurances. En cas de sinistres à répétition, celles-ci pourraient tout bonnement cesser d'assurer les habitations situées en zones submersibles identifiées.

1 - Le Gulf Stream correspond à la branche Ouest d'un gyre anticyclonique océanique, qui tourne dans le sens des aiguilles d'une montre. On en retrouve sur tous les océans de la planète.

2 - La dernière période glaciaire est une période de refroidissement global, ou glaciation, qui caractérise la fin du Pléistocène sur l'ensemble de la planète. Elle commence il y a 115 000 ans et se termine il y a 11 700 ans, quand commence l'Holocène, période interglaciaire toujours en cours.

3 - Parmi les causes, les recherches les plus récentes estiment qu'un ralentissement

préalable de l'AMOC entraînerait un réchauffement des courants de profondeur dans l'Atlantique Nord, lui-même à l'origine de la déstabilisation des glaciers de la Laurentide.

4 - Terme désignant l'ère géologique actuelle qui se caractérise par des signes visibles de l'influence de l'être humain sur son environnement, notamment sur le climat et la biosphère.

5 - Un modèle, parmi d'autres, montre qu'un refroidissement régional d'un degré pourrait engendrer un refroidissement sur dix ans, avant que le réchauffement global anthropique ne reprenne le dessus.

CHANTIER PARTICIPATIF

« Un sapin pour ma dune »

L'Office National des Forêts, la Communauté de Communes de l'île de Ré et la municipalité du Bois-Plage-en-Ré participent à l'opération « Un sapin pour ma dune ».

Active depuis plusieurs années déjà, l'opération consiste à réemployer les sapins de Noël pour alimenter et renforcer le massif dunaire. Il s'agit d'une méthode dite « souple » utilisant les processus naturels qui ont façonné les dunes : le sable, le

vent, la végétation. Les couvertures de débris végétaux sont ainsi utilisées pour piéger le sable et encourager le développement d'une dune embryonnaire.

La dune constitue alors un stock de sable mobilisable par la mer au moment des tempêtes et représente le rempart le plus efficace contre l'érosion marine.

L'Office National des Forêts, en

collaboration avec la mairie du Bois-Plage, vous propose de participer à la dépose des sapins dans la dune, samedi 17 février 2024 au parking de Gros Jonc. Pour la sécurité de tous, veillez à vous munir de vos équipements : gants et bottes. La dune vous remercie ! ▀

VOTRE CONSEILLÈRE EN IMMOBILIER ÎLE DE RÉ

Yannic VERNAZ-FRANCHY

yannic.vernaz-franchy@iadfrance.fr
06 09 88 24 37

Bonne année 2024!

iad

EIRL Yannic Vernaz-Franchy mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial indépendant de la SAS IAD France immatriculée au RSAC de La Rochelle sous le n° 435364336. Titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS



PORTRAIT DE BORIS ZUKANOVICH

« C'est une chance de travailler à la Coopérative »

La Coopérative des sauniers de l'île de Ré s'est trouvé un nouveau directeur. Boris Zukanovich est arrivé de Nantes au mois de septembre avec un atout de taille en poche : une solide expérience dans le commerce équitable.

« **L**e sel, je n'y connaissais pas grand-chose jusqu'ici », sourit Boris Zukanovich. Travailler dans ce secteur ne lui avait donc jamais effleuré l'esprit auparavant. Mais ce choix semble lui apparaître aujourd'hui comme une évidence. « Le sel de l'île de Ré est un produit tellement noble, pur, bon pour la santé et l'environnement, que j'ai tout de suite adhéré à la cause. Je me suis vite passionné pour cette culture qui est on ne peut plus naturelle et j'ai eu la chance de bénéficier d'une formation accélérée auprès des sauniers », nous explique-t-il. Il a même passé son entretien d'embauche dans les marais, devant des sauniers en pleine récolte !

Aujourd'hui, trois mois seulement après son embauche, l'homme est incollable tout autant sur l'histoire du sel de l'île de Ré, que sur son processus de fabrication et de récolte. Il faut dire que si Boris Zukanovich a plutôt l'habitude de travailler dans un bureau, il est fasciné par le monde agricole. Cet homme de terrain compte d'ailleurs permettre à chacun des salariés de la Coopérative de passer au minimum une demi-journée par an dans les marais, auprès des sauniers.

Une juste rémunération

Son parcours en dit long sur son état d'esprit et ses ambitions pour la Coopérative. En tant que commercial, il a cumulé différentes expériences dans l'agro-alimentaire biologique. Et il a surtout passé sept années au sein d'Alter Eco, la marque spécialiste

de l'importation et de la distribution de produits bio issus du commerce équitable et visant à une juste rémunération des petits producteurs. « Le commerce équitable est pour moi une passion et un combat personnel. Il est indispensable que les sauniers puissent vivre dignement de leur travail. Et c'est d'autant plus nécessaire que c'est la condition pour que ce métier puisse perdurer, pour que de nouveaux jeunes aient envie de s'installer. Le sel a façonné l'île de Ré pendant des siècles, les sauniers ont construit l'île telle qu'elle est aujourd'hui. Ils sont un rouage indispensable au territoire. »

Autant dire qu'un tel discours a tout de suite séduit les sauniers coopérateurs, la Coopérative ayant obtenu le label de commerce équitable Fair for life au mois de mars. « Ça a marché très rapidement, » confirme Hugues Leprince, le président de la Coopérative. « Son envie de travailler sur un produit noble, son discours par rapport aux petits producteurs et sur la rémunération qu'ils méritent, mais aussi son expérience commerciale ou encore ses capacités d'écoute et son envie de travailler avec un conseil d'administration, tout cela nous a plu immédiatement ! » Sa candidature est vite apparue comme la perle rare, mettant fin à plusieurs mois de recherche laborieuse. Son expérience dans le bio a également fait la différence, puisque la labellisation bio du sel aura lieu en 2024. Il y aura aussi, avant cela, la concrétisation du label IGP à mettre en place et tout ce que cela implique en termes de procédures et de marketing.

Redonner de la fierté aux salariés

Boris, dans cette petite entreprise de 21 salariés, sera un homme aux multiples casquettes, ses fonctions allant de la direction générale au marketing, et des ressources humaines au commercial. Le principal défi qu'il doit relever, c'est avant tout de redresser les ventes. « L'urgence économique, c'est d'améliorer le chiffre d'affaires, et donc nos ventes. Se faire connaître des consommateurs et des distributeurs. Améliorer notre présence au national, voire à l'international, et consolider notre présence au niveau régional. C'est comme cela qu'on pourra asseoir la santé économique de la Coopérative et améliorer la rémunération des sauniers. »

Et pour arriver à un tel objectif, Boris entend travailler à la base, auprès de chacun des salariés. « Il faut remettre de la fierté chez nos salariés, tout comme chez les sauniers. On oublie souvent dans quel environnement on vit, y compris ses avantages et la chance qu'on a d'y être. C'est l'avantage d'être un petit nouveau, d'arriver avec un œil neuf. Je le répète : c'est une chance de travailler à la coopérative, c'est une chance de travailler sur ce produit noble, qui



Boris Zukanovich est à la tête de la Coopérative des sauniers de l'île de Ré depuis le mois de septembre 2023.

défend l'environnement, l'humain, dans une structure telle que la coopérative qui affirme des principes de solidarité et de partage. On s'unit car à plusieurs nous serons plus forts. Les raisons d'être fier de travailler à la Coopérative sont nombreuses et chacun peut s'y retrouver. L'affirmer, ça peut paraître un peu pédant, mais je sais que c'est un devoir, car dans le monde dans lequel on vit, tout ce qui est positif doit être mis en avant. C'est notre devoir de le rappeler. »

» Aurélie Bérard

MAGAZINE ÎLIENS

200 ans d'histoire du Quai de la Criée

Dans le magazine *îliens* N°25 de la Communauté de Communes de l'île de Ré, récemment distribué dans toutes les boîtes à lettres rétaises, un article retrace l'histoire du Quai de la Criée.



Le Quai de la criée, avec en arrière-plan la cheminée de l'ancienne raffinerie de sel.

On l'appelle communément « l'ancien bâtiment de la DDE », les agents de la Direction départementale de l'équipement

ayant occupé les lieux jusqu'en 2009. Le bâtiment appartient depuis 2012 à la CdC, qui a finalisé son projet de réhabilitation*.

Toutefois, *îliens* nous apprend que dès 1822 ce bâtiment aurait abrité des hangars de stockage de sel appelés « salorges », la saliculture avec sa raffinerie de sel représentant alors l'une des ressources principales de l'île. Les plus anciens Casserons assurent de leur côté que ces bâtiments abritaient des « chantiers navals ». Il est possible que ceux-ci aient succédé au stockage de sel après la fermeture de la raffinerie au début du XX^e siècle. Il est certain que dans les années 1930 une activité navale s'y déroulait.

On apprend aussi dans *îliens* que concomitamment aux agents des Ponts et Chaussées, dont certains

vivaient dans les logements de fonction de la DDE, Gaston Cazavart, créateur du célèbre voilier rétais, avait installé son atelier dans le prolongement des bâtiments DDE.

Après le commerce du sel, le port d'Ars-en-Ré a connu l'essor de la plaisance au XX^e siècle, avec aussi la création du CNAR (Cercle nautique d'Ars-en-Ré) qui a débuté ses activités en 1955 en louant des locaux à la DDE.

Merci à *îliens* de ce petit et très instructif flash-back !

» NV

*Lire notre article : www.realahune.fr/concertation-autour-des-batiments-du-quai-de-la-criee/



LES RENCONTRES RÉTAISES

La précarité alimentaire, sujet majeur de société

Rendez-vous réguliers de la CdC, les Rencontres rétaises des acteurs du social du 8 décembre étaient dédiées à la précarité alimentaire.



© Bernard Mouricout

Emblématique, le "Repas de l'Amitié" de Ré-Unissons n'est pas la seule action du collectif rétais.

Selon une formule désormais rodée, la journée s'est déroulée en plusieurs phases, dressant le tableau d'une réalité difficile : à quelques semaines de Noël, les seuls Restos du Cœur ont distribué sur l'hexagone cent-soixante-quatorze millions de repas contre cent-soixante et onze en 2022. Sur la Charente-Maritime, seize mille cinq cent personnes ont sollicité leur aide et un million sept cent mille repas ont été distribués (deux cent mille de plus que l'année dernière). Une question s'impose au néophyte : comment en est-on arrivé là et comment lutter ?

L'échec d'un modèle

« En 2022, il a ouvert le festival *Alimenterre sur l'île de Ré* », rappelle le directeur du pôle services à la population Brice Samson sur le film *La Part des Autres* présenté à l'assistance. Nous menant des champs aux locaux d'aides alimentaires, des épiceries solidaires aux industries de l'agro-alimentaire, le documentaire met en évidence les difficultés aux deux bouts d'une même chaîne. D'un côté des producteurs toujours plus contraints et peinant à survivre, de l'autre des consommateurs en détresse ou a minima insatisfaits de leur nourriture (ils sont dix-sept millions dans ce cas). Du simple accès à l'alimentation, le film élargit à la qualité de la nourriture, dessinant une frontière parfois infranchissable entre ceux qui

peuvent et les autres. Il questionne un modèle prévalant depuis des décennies et qui semble aujourd'hui en voie d'effondrement.

Pour un droit à l'alimentation

C'est le propos de Magali Ramel, Docteure en Droit Public dont la thèse portait sur « *le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France* ». Très technique mais passionnante, son intervention « *bouleverse nos certitudes* », estime Brice Samson.

L'aide alimentaire, une fatalité ? Non pour Magali Ramel dont le travail propose un regard inscrivant l'alimentation dans le droit, un droit existant « *dans les pays en développement mais pas dans les pays développés* », nous explique-t-elle, précisant la différence entre « *le droit d'être à l'abri de la faim et un droit à l'alimentation non limité au besoin vital* ». « *Quand on met la dignité au centre, qu'est-ce-que ça change ?* », interroge-t-elle, évoquant « *une nourriture à long terme, disponible, de qualité, accessible et respectant les cultures et les préférences alimentaires* ».

Quelles évolutions ?

Introduire l'alimentation dans le droit suppose « *d'agir sur les causes structurelles et engage la responsabilité des Etats* », pour Magali Ramel

poursuivant son propos par les récentes évolutions.

En 2017, les Etats généraux de l'alimentation appellent à « *changer de paradigme en dépassant le modèle distributif* ». En 2018, la loi Egalim introduit « *une définition légale de la lutte contre la précarité alimentaire distincte de celle de l'aide alimentaire* ». En 2020, la création du Cocolupa* rassemble les acteurs de l'aide alimentaire pour une transformation du modèle et en 2022 le CNA* détermine quatre grandes ambitions : prendre le problème à la racine, enrichir d'insuffisantes connaissances sur la précarité alimentaire afin de mieux lutter et prévenir, améliorer l'aide alimentaire

et enfin introduire dans le combat des initiatives complémentaires ou alternatives.

La journée rétaise se poursuivra de manière plus locale par la présentation de l'épicerie solidaire du CIAS d'Aunis Sud et ici même par celle des actions du collectif Ré-Unissons et la visite du tout proche local des Restos du Cœur. Car loin des clichés de carte postale, l'île de Ré fait aussi face à une certaine détresse sociale. ▀

»» Pauline Leriche Rouard

*Cocolupa : Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire / CNA : Conseil national de l'alimentation

Ré-Unissons, une force collective de propositions multiples

Créé il y a huit ans, le collectif insulaire rassemble aujourd'hui vingt associations et Christian Bourgne se félicite que s'y soit récemment rallié l'UDAF17* et sa Présidente Françoise Henri, « *une grosse machine* », souligne-t-il avant d'évoquer le « *bonheur d'être avec ce groupement dans lequel les personnes sont vraiment là pour les autres* ».

Identifier les besoins

Sur l'aide alimentaire, « *il n'y a pas de réels problèmes d'approvisionnement* », nous dit Christian Bourgne, évoquant *la solidarité insulaire et le nombre de structures existantes*. Ce qui ne signifie pas absence de difficultés. « *Le plus compliqué, c'est qu'il faut aller dans chaque commune car des familles sont réellement dans le besoin et ne font pas la démarche* », explique-t-il, prenant pour exemple le "Repas de l'amitié" qui accueillait peu de personnes lorsqu'il s'appelait (à l'origine) "Repas solidaire". « *Changer de nom a tout changé* », affirme Christian Bourgne.

Élargir le champ d'actions

Au-delà de ce grand rendez-vous, le collectif Ré-Unissons s'intéresse à d'autres sujets. « *Avec vingt associations regroupées, il y a toujours une réponse au besoin exprimé* », poursuit-t-il. Une force collective complémentaire des CCAS avec lesquels un rapprochement s'est opéré grâce à l'élue Peggy Luton. Sur le logement d'urgence par exemple, le collectif travaille avec CdC et CCAS. Grâce à des liens avec le CHRS* Altea Cabestan ou l'association L'Escalpe, structures toutes deux sur La Rochelle, « *nous sommes force de proposition* », explique Christian Bourgne, ajoutant que le collectif s'interroge sur la nécessité de logements d'urgence sur chaque commune. « *On a proposé qu'une ou deux communes soient en charge car il y a des réponses immédiates mais après ? Le logement d'urgence, c'est aussi le logement tout court* », estime-t-il, pointant également le défaut d'entretien de certains logements gérés par les bailleurs sociaux. « *Un diagnostic va être fait* » conclut-il avant d'évoquer par ailleurs un nécessaire rééquilibrage entre Nord et Sud du territoire.

*UDAF 17 : Union départementale des associations familiales de Charente-Maritime

Suivez toute l'actualité de l'île de Ré et communiquez dans :

realahune.fr

ReALaHune

realahune@rheamarketing.fr | 05 46 00 09 19 | ReALaHune

CUISINE, BALADE, LOISIRS CRÉATIFS, INFORMATIQUE, JEUX DE SOCIÉTÉ, LECTURE...

PRESTATIONS DE SERVICES pour retraités

* Lorene Lukec, 10 ans d'expérience dans un service d'informations et d'accompagnement pour les retraités

► Une offre de loisirs personnalisés à domicile, sur rendez-vous

► Avec une professionnelle* formée et qualifiée

TARIFS ET INFORMATIONS : 06 95 98 99 31



Moment très fort de la vie démocratique de proximité, les cérémonies des vœux des dix Maires ont attiré la foule des grands jours, du nord au sud de l'île de Ré. Entre exercice contraint avec lecture d'un discours à la lettre et improvisation sans notes (non moins préparée) chaque maire navigue en fonction de sa personnalité. Entre plaisir de rencontres conviviales, découverte des projets de l'année à venir et galette des rois, chaque habitant a ses bonnes raisons de venir !

Une journaliste du comité de rédaction de Ré à la Hune était présente pour chacune des dix cérémonies de cette première quinzaine de janvier, reflétant notre attachement fort à la vie rétaise de proximité, découvrez nos dix articles (synthétiques) dans ce dossier « Vœux à la Hune ».

Le député Olivier Falorni et le président de la Communauté de Communes Lionel Quillet ont participé à une grande majorité de ces cérémonies, apportant ainsi leur soutien aux élus de cet ultime échelon de proximité, celui qui mobilise le plus les habitants, citoyens... et électeurs. Nous n'avons pas repris ici leurs discours, que nous présenterons dans notre édition Ré à la Hune N°274 de début février, en même temps que la cérémonie des vœux du président de la CdC du 18 janvier au Bois-Plage. Une soirée qui devrait faire le plein et clôturer cette période de vœux, déclinée sur le thème des 30 ans de l'intercommunalité de l'île de Ré.

Loix, petite mais maousse costaude !

En près de trente années de mandat, Lionel Quillet a façonné la petite commune presque-îlienne à son image, avec pour leitmotiv le maintien de l'esprit de village.

4 50 habitants en 1995. 750 habitants aujourd'hui. Loix a connu en vingt-cinq ans une croissance « exponentielle » voulue et maîtrisée par son maire, entouré d'un conseil municipal soudé.

« A Loix, même les corbeaux se mettent sur le dos pour ne pas voir la misère » fut l'une des premières phrases entendues par Lionel Quillet, tout juste élu maire en 1995. Alors que l'école (8 enfants) était menacée de fermeture et qu'il prônait la création d'un RPI* avec l'école d'Ars-en-Ré, il lui fut d'abord opposé une fin de non-recevoir au prétexte que « les enfants loidais vont faire baisser le niveau général » ! Aujourd'hui 43 enfants occupent deux classes de maternelles, tandis que ceux de l'élémentaire vont à Ars. « La cantine est à 80 % bio », s'enorgueillit le maire.

Côté logement, 104 habitants, dont 42 enfants, habitent les 40 logements « protégés » soient 14 % des Loidais dont le loyer est inférieur à 500 € par mois. Pour arriver à cela, la Commune s'est délibérément endettée et a investi pas loin de 8 M€. Avec ses huit hébergements modulables (de la chambre ou studio au T2 ou T3),

la Maison en partage ne désemplit pas. « Si on peut en faire une autre, on la fera. Sans logement, il n'y a pas de village. Il y a toujours des besoins même en hiver. »

Le kolkhoze loidais

Qualifiée par certains de « kolkhoze communal » avec les douze commerces qui lui appartiennent, Loix maîtrise aussi les activités économiques, ouvertes à l'année. Les associations y sont très dynamiques, citons Le Radeau de la méduse, les Copains rétais, le Cochonnet loidais... Sans oublier le tennis et ses 180 licenciés et 70 enfants inscrits à l'école de tennis.

Pour préparer l'avenir, trois nouveaux logements sont prévus rue de l'Abbaye où la commune a acheté un petit terrain. Elle envisage aussi des logements rue des Pêcheurs, elle y possède un terrain. L'aire de jeux sera entièrement refaite en février, moderne et durable tout à la fois, puisqu'en bois et matériaux écologiques. La halle du marché doit être réaménagée avant l'été, afin d'être plus agréable à vivre, notamment lors des frimas d'hiver. Grâce à l'achat d'un terrain en 2023, à l'issue d'une négociation



Le maire de Loix, Lionel Quillet, intervient devant les Loidais, avec au 1^{er} rang le député et plusieurs maires rétais, et sur le côté son Conseil municipal.

menée par Patrick Boussaton avec le diocèse, le cimetière va pouvoir être agrandi (il ne reste qu'une dizaine de places). Les voiries et notamment le réseau pluvial ont été repris avec des matériaux adaptés, afin de pallier les problèmes d'inondation et récupérer les eaux pluviales dans la lentille d'eau douce.

« Je ne suis pas rassuré côté Département, notamment sur les projets digues et caserne d'Ars. Le meilleur partenaire de la Commune depuis

trente ans est la Communauté de Communes, qui a investi dans la halle de sport et le terrain de l'ancienne colonie PTT pour y faire du logement. Enfin, je remercie le député, Olivier Falorni, nous avons travaillé avec efficacité sur deux dossiers ensemble : l'utilisation de l'écotaxe pour les pistes cyclables et la préservation de l'Unité protégée et de lits à l'EHPAD public de Saint-Martin. »

» Nathalie Vauchez

RPI : Regroupement pédagogique intercommunal

2024 : le logement reste une priorité à Sainte-Marie

Gisèle Vergnon a adressé ses vœux aux Maritais le 7 janvier, lors d'une belle fête qui n'en a pas oublié pour autant les dossiers difficiles à traiter cette année.



Remise des trophées aux Maritais qui se sont distingués pour la commune.

La salle des Paradis était pleine à craquer pour assister aux vœux de Gisèle Vergnon. L'ambiance était à la convivialité et c'est avec la prestation de la chorale des Frères du Port que s'est ouverte la séance. Gisèle Vergnon, après avoir rappelé les réalisations de 2023 grâce à une vidéo, a listé les projets 2024.

Le logement à l'année reste une préoccupation majeure et l'achat de deux terrains constructibles destinés à la construction de logements est prévu cette année. Les travaux de voirie seront plus modestes que l'année dernière. L'aménagement de la place d'Antioche débutera en septembre pour se terminer lors du premier semestre 2025. La

restauration du clocher de l'église Notre Dame de l'Assomption, qui avait pris du retard, se poursuivra jusqu'en juin. Le permis de construire a été obtenu pour l'extension du gymnase et les différents aménagements, en particulier d'allées piétonnes entre celui-ci et les clubs, seront réalisés. Le littoral a beaucoup souffert avec les dernières tempêtes de l'année, c'est pourquoi une restauration du sentier du littoral sera réalisée avec l'aide de la CdC qui prendra un certain temps et l'aménagement protégeant l'arrière des dunes sera entrepris en partenariat avec l'ONF.

L'année 2024 verra la création d'une journée de l'arbre au printemps, la réalisation d'un jardin partagé et la réhabilitation de la maison Eudes d'Aquitaine. L'objectif est de supprimer à terme les poubelles de plage et une commission a été créée à cet effet. Quant à la zone artisanale,

le projet est retardé en raison d'un propriétaire qui ne veut plus vendre, mais comme le dit Lionel Quillet : « Il faudra trouver une solution car Sainte-Marie a besoin de cette zone artisanale. » Enfin un festival sur les insectes, organisé avec Ré Nature Environnement dans le cadre d'Arts et Sciences, aura lieu à la Médiathèque en avril.

Comme chaque année, quatre trophées ont été remis aux acteurs de la commune : Jeanne Nicod, Laetitia Lecestre et Josette Gelézeau pour l'AMAP île de Ré, Christian Courpron, responsable de la SAUR île de Ré, Claude Mercier, membre du comité bien vieillir, référent de quartier et porte-drapeau et Michel Gallot membre de l'Association des Plaisanciers de l'Anse Notre-Dame (APLAND). »

» Catherine Bréjat



La Couarde dynamique et douce à vivre

La cérémonie des vœux pour Patrick Rayton, « un moment précieux et particulier » ... dont il entend bien profiter.

Comme tous les ans, la salle des associations est comble, ce qui fera dire un peu plus tard à Lionel Quillet qu'il est temps d'envisager plus grand et pourquoi pas... La Maline !

« La commune est la cellule élémentaire de la démocratie », souligne Patrick Rayton, et cette cérémonie de vœux « un lien indispensable et nécessaire pour affronter ensemble les défis de notre époque ». Le ton est donné, c'est celui de « la chaleur humaine et de l'espoir ».

La Couarde en images

C'est par un joli film que la municipalité revient sur 2023. Paysages intemporels ponctuent exercice du PCS*, inauguration des tennis et une multitude d'animations. « Notre feuille de route est tenue », commente Patrick Rayton, évoquant quelques temps forts mais aussi l'excellence sportive de La Couarde, « village de champions ». Mais revenons à 2024.

Pour la vie permanente

Le logement et le programme du Petit Noue pour lequel la municipalité espère une inauguration à l'automne 2026. Un projet à hauteur de 25 à 27 logements pour lequel la commune a cédé à la CdC un terrain de 6000m² sur la surface du camping municipal. Le logement, c'est aussi l'encadrement

des meublés de tourisme. « Mais on ne peut ignorer les multiples situations et ce sont des questions très difficiles », souligne l'élu, annonçant des propositions à venir en février pour « apporter un soutien financier aux propriétaires prêts à s'engager dans la location à l'année », et venant s'ajouter à celui émanant de la CdC.

Protection et défense

Très attendus, les travaux de rehaussement de la Route de la Griffone devraient commencer à l'automne. A l'issue des travaux de protection, une révision du PPRN* pourra être engagée, avec peut-être quelques assouplissements.

Autre sujet, la défense du linéaire de dunes. « 4, 5, 7 ans de procédures réglementaires... ces délais ne sont plus acceptables ! », s'insurge Patrick Rayton, évoquant le Moulin Brûlé (très impacté par la dernière tempête), et pour lequel rien ne se passera avant un an. « Le Préfet a été interpellé par Lionel Quillet », souligne-t-il. De son côté, la commune travaille depuis quatre ans avec un cabinet spécialisé pour observer l'évolution des dunes.

La mobilité couardaise repensée

Selon les résultats d'une étude dédiée valorisant une circulation apaisée et la piétonisation. A noter également que La Couarde bénéficiera dès la

saïson 2024 de sa navette électrique gratuite reliant le village à Saint-Martin. Elle ira jusqu'au secteur de La Passe pour lequel la commune investira par ailleurs 40 % sur le financement du réaménagement du carrefour giratoire.

Site du Goisil et ZMEL

L'étude concernant le réaménagement de la globalité du site de Goisil est lancée. Une réunion est prévue au premier trimestre et les différentes parties prenantes y seront associées. Du côté des plages sud de La Couarde, une quarantaine de bateaux sont aujourd'hui engagés pour la création d'une ZMEL* sans laquelle ils ne pourront se maintenir car illégaux. « Nous ferons le maximum », assure Patrick Rayton.

L'élu évoque encore la mise en place de la vidéoprotection, la volonté de performance énergétique sur les bâtiments et l'éclairage publics et n'oublie pas les dix ans de la bibliothèque, d'emblée l'un des temps forts de l'année.

Et Lionel Quillet saluera « une équipe



Derrière le calme apparent, un grand dynamisme servi par une gestion saine.

municipale performante », la vice-présidente déléguée au logement et à l'habitat durable Peggy Luton, avant d'adresser ses « félicitations et amitiés » au 1^{er} vice-président Patrick Rayton « fidèle, clair et honnête ». ▽

» Pauline Leriche Rouard

*PCS : Plan communal de sauvegarde / PPRN : Plan de prévention des risques naturels / ZMEL : Zone de mouillage et d'équipements légers

2024 : une année de travaux s'annonce aux Portes

Lors de sa cérémonie des vœux pour 2024, le samedi 13 janvier, le maire des Portes-en-Ré Alain Pochon a annoncé une année de transformation pour son village.



La salle des Marais de la Prée va faire peau neuve en 2024, symbole d'une année de changement annoncée par Alain Pochon.

« Les Portes vont s'ouvrir au changement », a annoncé Alain Pochon devant une salle des Marais de la Prée quasi comble. Entre 150 et 200 personnes s'étaient déplacées pour assister à cette cérémonie qui s'est déroulée en présence de nombreux officiels, dont le Président de la CdC Lionel Quillet qui a salué une telle participation.

« Deux bâtiments emblématiques des Portes », a poursuivi Alain Pochon,

« vont commencer en 2024 leurs transformations. Le premier, c'est cette salle, que vous voyez ainsi pour la dernière fois. » Les travaux salle des Marais de la Prée vont en effet commencer dès le mois de mars, pour une durée de neuf mois environ. Entièrement rénovée, elle deviendra « un vrai lieu de vie du village avec notamment un club house », « repensée pour de multiples usages, sportif, culturel ou festif, au service des associations et des administrés. »

Un pôle de services à la population

Autre bâtiment qui va faire peau neuve en 2024 : la mairie. « Les derniers aménagements datent de trente ans », a expliqué Alain Pochon, et « ces travaux répondent à de multiples enjeux. Le plus important d'entre eux est l'accessibilité (...) pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes, mais aussi les personnes âgées. De plus, notre souhait de créer un pôle de services à la population va se concrétiser grâce à la création d'une agence postale communale, contiguë à l'accueil de la mairie. » Ces travaux débuteront en février pour une durée totale de quatorze mois et seront réalisés en trois phases, afin d'assurer une continuité des services tout au long du chantier.

25 nouveaux logements à venir

Dernier projet sur lequel le maire a insisté lors de cette cérémonie : le logement, « dont l'enjeu est crucial pour notre commune. » La municipalité avait œuvré pour lancer le projet de construction de onze

logements sociaux allée des Peupliers, dont les travaux ont repris en octobre après trois ans d'interruption et vont continuer tout au long de 2024. Le Conseil municipal avait consenti à une rallonge de 500 000 euros pour boucler financièrement cette opération et lancer les travaux. En contrepartie, « Habitat 17 (nous) a accordé des droits de réservations supplémentaires, la commune aura le choix des locataires sur plus de 50% des logements ainsi construits. »

Alain Pochon a également annoncé deux nouvelles opérations sur l'avenue du Haut des Treilles. « J'ai rencontré dernièrement la Compagnie vendéenne du logement pour esquisser un partenariat qui permettrait de proposer des logements en bail réel solidaire (BRS) aux primo-accédants sur l'une de ces parcelles. » « La seconde parcelle sera davantage destinée à des logements locatifs communaux. A terme ce sont donc vingt-cinq logements qui pourraient sortir de terre à l'horizon 2026. » ▽

» Aurélie Bérard



2024 : année des 150 ans de Saint-Clément

« A l'occasion de cette traditionnelle cérémonie des vieux... pardon des vœux », ainsi la maire a-t-elle commencé son discours par un lapsus qui a bien amusé les Villageois. Après un petit bilan des actions 2023, Lisa Besnier s'est focalisée sur les projets 2024.



Le député, le président de la CdC et chacun des maires présents ont reçu un tee-shirt édité pour les 150 ans de la Communes.

Le terrain du Moulin Rouge est en pleine mutation : le parking enherbé de cent places est organisé et un cheminement partagé en calcaire relie désormais le quai-bus des Salorges au centre du village. La plantation des quatre-vingt-dix arbres de la forêt rouge a dû être reportée du fait du mauvais temps, l'aménagement paysagé du terrain se poursuivra en 2024 et 2025.

Logement et érosion

Côté logement, la maison des saisonniers fonctionne très bien.

Pour le logement à l'année, la petite maison rue du Figuier est terminée. On le sait, à Saint-Clément le logement sera la priorité de cette seconde partie de mandat. La somme générée par la majoration de la part communale de la taxe foncière sur les résidences secondaires permettra d'emprunter sur le long terme pour des achats immobiliers. Saint-Clément va travailler sur l'enregistrement et la compensation permis par le classement en zone tendue. « Avec 24% seulement de résidents à l'année... Il est urgent d'agir en

espérant qu'il ne soit pas déjà trop tard. », a estimé la maire. « Je rappelle que Saint-Clément est la seule commune de l'île de Ré qui n'a aucun logement social. Peut-être aurons-nous la chance de réaliser l'opération des vingt logements des Ouches si l'APSSC ne fait pas de recours... », a-t-elle renchéri.

Les tempêtes automnales ont gravement impacté les défenses côtières et les dunes. Au Bas-Rhin, les deux blockhaus menacent de s'effondrer et, si rien n'est fait, une partie du village pourrait être submergée avec la multiplication des événements climatiques. La CdC entreprendra des travaux de consolidation au printemps sous réserve de l'accord du préfet. Lina Besnier a reçu le sous-préfet le 13 janvier avec Lionel Quillet pour faire le tour complet des zones impactées.

Des travaux et aménagements de voirie se poursuivent en 2024, mais « le Département s'est désengagé pour 2024 pour la réfection de voirie rue du Centre dans la continuité de celle de 2022... A suivre donc pour 2025 et 2026 ». La réfection du muret sur le chemin côtier entre la Pyramide et le Phare va être réalisée, une reprise du sol sera faite à la sortie de l'abri

du canot de sauvetage au printemps.

La maire a remercié tous ceux qui participent à l'animation du village, avec une mention spéciale pour La Java des Baleines, ce lieu atypique qu'elle entend continuer de défendre « pour la prochaine saison malgré le recours de l'APSSC. »

Pour fêter les 150 ans de la Commune, des manifestations seront organisées tout au long de l'année. Un tee-shirt bleu des 150 ans a été remis à chacun des collègues maires de Lina Besnier.

» Nathalie Vauchez

150 ans

Rendez-vous le lundi 11 mars, date anniversaire, à partir de 17 heures, salle du Godinand. Un livre retraçant les 150 ans de Saint-Clément des Baleines sera présenté, ainsi que le blason en cours de création. Lors de la soirée de la Saint Clément en novembre, Daniel Massé remettra son tablier pour préparer un repas traditionnel autour de « la seiche à la rétaise » et des bouteilles de vin de la coopérative Uniré, seront sérigraphiées pour l'occasion.

Logement et patrimoine, poumons de vie de Saint-Martin

Parmi les sujets évoqués par le maire de Saint-Martin, l'avenir de l'EHPAD public et la construction à venir de 25 logements à loyer modéré (site de l'ancienne gendarmerie) sont déterminants pour la vie permanente et sa qualité.

Plusieurs projets ont abouti en 2023, les travaux de l'îlot s'achèvent, la modernisation de l'éclairage public se poursuit et 2024 verra la réfection des réseaux et voirie rue de l'Ancien Four à Chaux, qui débute en ce mois de janvier. Les travaux de restauration de la Poudrière, débutés à l'automne 2023, se poursuivent en 2024 (financés à 70 % via des subventions).

Des travaux d'urgence sur la toiture - « La mairie prend l'eau depuis la dernière tempête » - doivent être réalisés dès que possible.

Patrimoine et Histoire, les piliers de Saint-Martin

« Le Musée, tout neuf en 2006, représente un gouffre de travaux, du fait de nombreuses malfaçons. À l'issue d'une bataille juridique de sept ans, le Tribunal administratif de Poitiers a donné satisfaction à la Commune de Saint-Martin sur tous les points, nous allons pouvoir engager les travaux de réfection, plusieurs centaines de milliers d'euros sont en jeu. A partir des Attendus du Tribunal datés du

8 janvier, il nous faudra toutefois attendre jusqu'en mars pour savoir si l'architecte et les différents sous-traitants font appel », a expliqué Patrice Déchelette. « Nous sommes aussi au Tribunal administratif du fait de l'association Vauban Fortifications, nous avons coupé deux arbres « pourris » place de la République, ce type de recours relève d'un manque de connaissance des requérants. »

Le musée proposera à partir du samedi 30 mars sa nouvelle exposition sur la vie rétaise (coût de 170 K€).

La municipalité aimerait installer un kiosque à musique sur la place de la République, qui permettrait d'accueillir



Débutés à l'automne 2023, les travaux de restauration de La Poudrière se poursuivent en 2024.

des aubades et animer le haut de la ville de Saint-Martin. En 1910, un kiosque existait au niveau de La Poste.

Très attendu, le diagnostic du Cabinet Villeneuve sur l'état des remparts est arrivé, la Commune devra procéder par tranches, évidemment. Les portes de Toiras et des Campani sont désormais

éclairées avec des diodes, permettant de varier les couleurs et les adapter aux événements.

Les mouillages forains de la Cible n'étant plus autorisés, la mairie a présenté un dossier pour une zone de dix mouillages (1^{er} avril au 30 septembre) et a reçu l'autorisation des services de l'Etat en janvier 2023. Présenter un budget annexe équilibré se révèle un casse-tête, or c'est indispensable. « On regarde comment retomber sur nos pattes, en fonction du cahier des charges, des matériaux et de leur coût. En attendant, nous devons payer les premiers impôts d'occupation du Domaine public maritime. », a résumé le maire.

Enfin, en septembre débiteront les travaux de la piste cyclable avenue Phillipsburg, devant le Slow Village.

Malgré le désengagement de l'Etat depuis 2014, les finances de la Commune se portent bien, a tenu à souligner le maire.

» Nathalie Vauchez



La Flotte met à l'honneur ses sportifs

Nouvelle année et autre approche pour la cérémonie des vœux de Jean-Paul Héraudeau. Point de film comme ce fut le cas en janvier 2023, mais un discours sobre sur les projets 2024 et des sportifs et associations de la commune félicités publiquement.



Sept Rétais, dont trois Flottais, entraînés par Le Ré Flying Oysters, faisaient partie de l'équipe de France d'Ultimate frisbee, sacrée Championne du monde à Los Angeles le 5 novembre dernier.

Une salle comble (400 personnes selon les chiffres des organisateurs), une ambiance chaleureuse et des applaudissements nourris pour les deux orchestres mêlés de l'Harmonie municipale, dirigée par Pascal Rousseau et Bernard Perrain, mais aussi pour le maire, le député et les « vedettes » appelées sur la scène.

Depuis le début de ce mandat, les Flottais sont bien informés des projets menés par la Commune, via la Lettre d'information du maire, distribuée à domicile quatre fois par an, sans compter le site Internet et des Conseils municipaux souvent denses, relayés dans les médias et en ligne.

Les bâtiments communaux, principaux projets 2024

Le maire a énuméré les principaux projets 2024 : le nouveau bâtiment technique prévu sur le clos Bel Air,

qui sera aussi site de rassemblement dans le cadre du Plan communal de sauvegarde (PCS), la restauration des bâtiments de la mairie, dont les travaux devraient démarrer au printemps 2024, la création au sein du futur local réaménagé de police municipale (début des travaux en mars 2024) d'un local sécurisé de vidéoprotection.

Les enjeux énergétiques ont été pris en compte dès 2023, avec l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6h du matin (en six mois, économies de 45 K€), mais le maire a dit son mécontentement quant au manque de réactivité de la SDEER et de ses prestataires : cheminement au sol en Led cours Félix Faure, éclairage Led de l'abbaye des Châteliers ou encore du port sont autant de dossiers qui stagnent. Il souhaite que le parc d'éclairage public soit passé à 85 % en Led d'ici la fin 2024, avec à la

clé une baisse de 60 à 70 % de la consommation énergétique. La durée de l'extinction de nuit pourra être modulée.

Le travail de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, largement entamé en 2023, et dont une partie n'avait pas été rénovée depuis 40 ans, se poursuivra en 2024. Même si les fuites d'eau ne représentent que 6 % de la consommation (20 % en France), il y a là un gisement d'économies important.

Le centre de loisirs, qui accueille 49 enfants, est en cours de rénovation/réaménagement, il sera livré au printemps et cela représente un investissement de 450 K€ : « Rien n'avait été fait jusqu'ici », a soufflé le maire, qui a aussi engagé d'importantes sommes depuis le début de son mandat pour pallier la vétusté de certaines installations du groupe scolaire. 240 mètres de la promenade de la Côte ont été réaménagés. Le pôle santé est la fierté du maire, qui a annoncé l'installation début 2024 d'un dermatologue et d'un ORL. Ainsi, sur l'ensemble de La Flotte, on trouve près de quarante professionnels médicaux et para-médicaux.

Le maire fut particulièrement applaudi quand il annonça... une non augmentation de la fiscalité locale en 2024. Également quand il dévoila la nouvelle affiche de Malulo.

Les professionnels et associations sportives flottais ont été tout autant applaudis : Les Huîtres Bournisien Moreau (HBM) qui ont reçu une

médaille d'or au salon de l'agriculture 2023*, la jeune association des producteurs d'huîtres de l'île de Ré* qui a proposé une dégustation en fin de cérémonie et les quatorze ostréiculteurs de La Flotte.

Flottais et...

champions du monde

Les très bons résultats sportifs du CNPA présidé par Stéphane Jung et des deux jeunes champions du monde sur Tornado, Yoann Trecul et Thomas Ferrand* ont été salués. Les joueurs de l'équipe de France d'Ultimate frisbee devenue championne du monde, et qui compte dans ses rangs sept Rétais dont trois Flottais, majoritairement licenciés au Ré Flying Oysters, ont également été ovationnés, ils étaient représentés par le vice-président, Tony Dimnet et deux joueurs flottais. Le Club de Viet vo dao, présidé par Jean-François Douay et représenté également par Tom Turbé et Nina Delagrangue, sportifs multi-médaillés, a mis en avant les valeurs de ce sport. Enfin, a été cité le Karaté club et ses 24 médailles d'or.

A La Flotte, une vingtaine d'associations recevront en 2024 - en fonction des projets présentés et non plus de façon systématique - 85 K€ de subventions. De quoi dynamiser la vie locale ! Une vue aérienne de La Flotte a été remise sous forme de poster à tous les convives. ▀

» Nathalie Vauchez

*Lire nos articles sur www.realahune.fr

Rivedoux : des vœux marqués par l'esprit de solidarité

Après la projection d'un film retraçant les réalisations et moments festifs de 2023, Patrice Raffarin a listé les projets de la commune pour cette nouvelle année 2024.

Patrice Raffarin a tout d'abord insisté sur le fait, qu'en ces temps difficiles, les valeurs de solidarité et de convivialité devaient faire partie de l'ADN de tous. Il aborda ensuite les différents projets de l'année à venir. Ainsi, l'accueil de loisirs de la commune bénéficiera de travaux importants. Côté groupe scolaire, la désimperméabilisation des cours d'école et la végétalisation de la crèche Les Bigorneaux seront menées à bien. De nouveaux jardins partagés verront le jour, les précédents ayant été très appréciés. Les travaux du port seront entrepris sur la côte sud ainsi que ceux de la digue de la Corniche et de la première partie de La Redoute. Des travaux de voirie continueront

encore cette année. L'accès au cimetière sera rénové et le columbarium réaménagé.

La maîtrise de l'énergie est toujours d'actualité et l'installation des LEDS en remplacement des éclairages traditionnels se poursuivra. Le logement reste une préoccupation prioritaire et une demande de permis



La Redoute, ouvrage dont les première tranche de travaux devrait être réalisée en 2024.

sera déposée cette année pour la construction de 36 logements. La salle des fêtes Robert Vergnaud

entreprendra sa restauration et Rivedoux ayant été reconduit *Village fleuri* le sera encore plus en 2024 !

Patrice Raffarin termina son monologue en précisant qu'un maire n'était rien sans l'équipe d'élus qui l'entourait et que Rivedoux avait la chance de posséder de nombreuses associations qui insufflaient leur dynamisme à la commune. Il demanda aux élus et responsables d'associations de bien vouloir le rejoindre sur scène et pria les premiers de bien vouloir remettre aux seconds pour leur rendre hommage la Médaille de la Ville. ▀

» Catherine Bréjat



Vœux 2024 : Vive Le Bois-Plage (et ses habitants) !

C'est ainsi que Gérard Juin a conclu une cérémonie de vœux cultivant l'esprit de famille.



Jouxant la mairie, la place de la Liberté mérite bien une revalorisation. Ce sera bientôt chose faite.

Les Boitais sont venus nombreux et un joyeux brouhaha donne le ton. « Il y a beaucoup à dire sur Le Bois-Plage mais on m'a conseillé de faire court. Alors je vais lire mon texte mais je ne n'aime pas ça », sourit Gérard Juin avant de remercier « tout le monde » d'être là.

Un maire tourné vers l'avenir

« Je suis fier des réalisations accomplies et des avancées constructives sur les projets ». Voilà résumée l'année 2023 et cela s'arrêtera là. Car pour Gérard Juin, pourtant très attaché au devoir de mémoire, le passé c'est bien mais bon... le présent c'est la vie ici et maintenant et l'avenir « ce qui nous intéresse ».

Toujours plus ...

Pour l'Environnement, avec des engagements renforcés sur les sites naturels boitais, la promotion des énergies renouvelables avec la création d'un cadastre solaire, et la sensibilisation à la réduction des déchets avec la mise en place (désormais réglementaire) de composteurs collectifs, « une réalité sur plusieurs points de la commune dès le premier semestre et un élargissement en seconde partie de l'année », souligne l'édile.

Toujours plus également pour le bien-vivre dans un cadre apaisé et harmonieux. Visible bientôt, une revalorisation de la place de la Liberté (square de l'ancienne école)

végétalisée pour devenir « un vrai lieu de vie, de repos et de rencontres avec un programme d'animations au fil des saisons ». Transformation annoncée place Raymond Dupeux où, suite un investissement foncier de plus de 700m², un espace intégré au paysage local (« et sans abattre d'arbres ») associera mémoire et lieu de vie, une belle manière « de garder nos racines ». Il sera enrichi de commerces et logements, à priori destinés aux travailleurs saisonniers.

Pour toutes les générations

Toujours plus encore pour le secteur associatif, dont l'incontournable Foyer du Bois. « Nous souhaitons créer avec les associations un environnement inclusif », insiste Gérard Juin, évoquant animations destinées au Séniors mais aussi partenariat avec Ré Jeunesse, une aide financière au permis de conduire proposée par le CCAS, ou encore la création du premier contrat boitais de Service Civique pour un portage des livres à domicile, tandis que du côté de l'école, l' élu veut « un avenir éducatif florissant au sein du village », avec une modernisation inscrite dans le contrat de ruralité.

Objectif Sport et Santé

« Ce n'est pas une chimère mais c'est long », reconnaît Gérard Juin

concernant le Pôle Santé. Avec cette structure « il s'agit d'anticiper l'avenir des cabinets existants », rappelle-t-il, évoquant aussi un Centre Sport-Santé et pourquoi pas un Centre PERF (Pôle Etude, Recherche, Formation). De nombreux spécialistes sont ainsi prêts à intégrer le pôle... fin 2025. Alors pour ne pas attendre, l'équipe municipale travaille aujourd'hui sur des « installations anticipées et temporaires ».

Le Logement, un point fort

Deux programmes en cours avenue du Pas des Bœufs, en locatif et en accession à la propriété, ainsi que deux logements communaux, viendront bientôt compléter l'offre existante, « au total soixante-dix logements, c'est énorme et ça change tout ! », souligne Lionel Quillet, très élogieux sur « la commune qui a lancé le plus de projets de logements communaux ».

« Si vous vivez au Bois, vous pouvez être rassuré », répète Lionel Quillet, « et je veux maintenant adresser un mot à votre Maire ». « C'est un jeune Maire », sourit-il, évoquant la quatrième année du premier mandat comme « la plus importante car celle où l'on s'impose et c'est ce que j'ai senti ce soir », affirme l' élu aguerri. ▀

» Pauline Leriche Rouard

Logement et protection, les fers de lance à Ars-en-Ré

Le logement reste une priorité pour cette seconde partie de mandat, comme l'a rappelé la maire, Danièle Pétiniaud-Gros, qui a insisté surtout sur les projets 2024 de la Commune.

« Notre connaissance des familles et des terrains nous permet de nous positionner sur des acquisitions, le logement est notre priorité depuis quatre ans et le restera. »

Des médiations/rencontres sont en cours ou prévues avec les artisans quant au devenir de la zone artisanale, avec les commerçants concernant l'usage du domaine public et sa redevance. Des moyens conséquents ont été mis sur la reconstruction de l'école de voile, la nouvelle porte d'écluse, le dragage du chenal d'Ars a été réalisé, les bateaux ont pu rentrer et sortir, induisant de très bons résultats pour le port.

Concernant la vie de village, l'animation phare est celle de Mardi Gras, soutenue par la municipalité et mise en action par les associations, « seul moment où à Ars les volets peuvent s'envoler ». Le mois de la poésie, les rencontres organisées par l'Association d'information arsaïse (AIA) et son exposition « Ars à l'heure allemande » ont eu beaucoup de succès. La Fête de la sardine va revenir en 2024.

Logement : des projets portés par Ars et par la CdC

Fin janvier 2024 aura lieu la signature

de l'achat de l'ancien établissement « L'Âne en culotte », qui présente une double qualité : une architecture solide et des combles pouvant être aménagés. Deux commerces ou prestataires de services seront installés au rez-de-chaussée, des logements à l'étage. Des logements seront créés sur le terrain situé derrière la Maison des saisonniers. Au total, trente logements sont ainsi à venir, dont une partie réservée par la Commune. « Le problème du logement est que nous ne pouvons préempter chaque année, c'est un puits sans fond. Notre classement en zone tendue doit nous permettre de maintenir le logement existant à l'année et contrôler les meublés de tourisme, nous travaillons en synergie avec l'association Les Volets ouverts. »

Lionel Quillet a tenu à féliciter la maire et le Conseil municipal d'Ars de continuer à mener des projets de logement, la CdC portant pour sa part le projet de trente logements à Grignon, permettant à terme d'y loger 80 personnes.

Batardeau et plan érosion

Concernant la protection d'Ars, « le Département annonce la fin des études du PAPI 2 de protection du

Fier d'Ars fin 2026, nous avons décidé de protéger notre bassin avec un batardeau, financé à 50 % par la CdC, ce ne sera pas une protection en dur, mais provisoire. Les travaux à La Grange doivent commencer dès ce début d'année et la falaise de Grignon est intégrée dans le « plan érosion » élaboré par la CdC. », a expliqué la maire, soulignant la qualité de ses relations avec le président de la Communauté de Communes, Lionel Quillet.

La toiture de la halle de sports est à refaire du fait de malfaçons. Dans le quartier de La Chapelle, de nombreuses plaintes de riverains ont été reçues suite aux inondations liées à la vétusté des réseaux d'Eau 17.

Des recherches archéologiques sont à faire avant d'entamer les travaux qui représentent 400 K€. La rénovation du bâtiment de la CdC devrait avoir lieu entre avril 2024 et juillet 2025, le réaménagement de la halle du marché entre octobre 2024 et avril 2025. Ainsi la requalification de la zone du marché et de l'ancien bâtiment de la DDE devraient être achevés en 2025.



Lionel Quillet a félicité la maire d'Ars, Danièle Pétiniaud-Gros et son Conseil municipal, très volontaristes en matière de création de logements sociaux.

Concernant la ZA, il faut définir les parkings, la signalétique, tester le sens de circulation, mettre en place le règlement de publicité...

Enfin, la maire a informé de la création en cours d'un Conseil municipal des jeunes. ▀

» Nathalie Vauchez



PORTRAIT

Nicolas Baudin : un marin naturaliste

Nicolas Baudin, né à Saint-Martin en 1754 a laissé un bilan scientifique impressionnant malgré un décès prématuré, en 1803, dû à la tuberculose. Sophie Muffat, a publié une biographie dans laquelle elle s'attache plus particulièrement à cet aspect du grand naturaliste et à ce qu'il a apporté à la France dans ce domaine.

Images fournies par l'éditeur Memorizing



Portrait de Baudin dessiné par le fils de King, gouverneur d'Australie.



Amaryllis et Cassia Tomentosa : ces deux plantes figurent parmi les 300 espèces ramenées par Baudin à bord de la Belle Angélique à son retour de Ténériffe.

Sophie Muffat avait déjà abordé ce sujet lors d'une conférence à Saint-Martin en août 2022. Cette-fois, elle revient plus longuement sur le naturaliste qui sommeillait en Baudin dans un ouvrage intitulé *Nicolas Baudin, un marin naturaliste au service du Consulat*, où elle s'intéresse au personnage alors qu'il a déjà une trentaine d'années et un passé dans la marine marchande, le fait d'être roturier ne lui ayant pas permis de faire carrière en tant qu'officier dans *La Royale*.

Baudin se découvre une passion de naturaliste

En 1787, à l'âge de 33 ans, il rencontre au cap de Bonne-Espérance Franz Boos, un botaniste autrichien qui le révélera à lui-même. L'homme accompagné de son adjoint Georg Scholl est en mission pour l'empereur d'Autriche, Joseph II, et cherche un convoi pour rapatrier leurs collections. Boos par nécessité, mais aussi par affinité, formera Baudin pour qu'il puisse, Scholl étant malade, assurer le retour des animaux et des plantes vers l'Europe à bord de *La Joséphine*. L'empereur Joseph II, satisfait du résultat du voyage propose à Baudin une mission scientifique de deux ans en Chine. L'Autriche n'étant pas en guerre avec la France à ce moment-là, Baudin accepte. Il restera environ huit ans au service des

Habsbourg, puis la Révolution Française ayant renversé la royauté et l'Autriche déclaré la guerre à la France, il rentre pour ne pas se retrouver dans le camp ennemi.

Le fabuleux retour de la mission effectuée pour le musée d'Histoire naturelle

Il cherche à se faire réintégrer dans la marine nationale sans succès. Il a heureusement l'idée de proposer à Antoine-Laurent de Jussieu, directeur du Muséum d'Histoire naturelle de lui donner sa collection personnelle de plantes et animaux, et qui se trouve à la Trinité espagnole, il demande simplement que l'État finance l'expédition. L'une des priorités du musée est alors d'élargir les collections, Jussieu accepte donc et met tout en œuvre pour que Baudin puisse prendre la mer. Le départ se fera du Havre.

L'appareillage est difficile, les ennus se succèdent, l'argent manque et en conséquence des désertions ont lieu. Quant à *La Belle Angélique*, le bateau de la mission, elle rend l'âme à Ténériffe et devra être remplacée. A Trinidad, les collections en dépôt ont été détruites par les Anglais. L'intelligence et la ténacité de Baudin vont vaincre tous les impedimenta, on procédera à de nouvelles cueillettes, Baudin vendra des esclaves pour se renflouer et aussi incroyable que cela puisse paraître le bateau après avoir évité le blocus des Anglais arrive à Fécamp le 7 juin 1798 avec une cargaison d'une richesse extraordinaire, juste à temps pour participer à la procession triomphale de Bonaparte sur le Champ de Mars, le 27 juillet ! Jussieu ne tarit pas d'éloges, la presse l'acclame, Baudin est

Image fournie par l'éditeur Memorizing



La serre Baudin construite au Jardin des Plantes dans l'urgence afin de pouvoir abriter les spécimens ramenés par Baudin.

célébré et invité par toutes les sociétés savantes, il sera même fait capitaine de vaisseau le 4 août 1998 !

Le voyage à la Nouvelle Hollande

Baudin aimerait repartir pour une ambitieuse circumnavigation. Mais la période est politiquement peu stable, l'argent manque et personne ne veut prendre de décision à long terme. Le 25 mars 1800, le Premier Consul le reçoit et lui confie une expédition dont les objectifs avoués sont la reconnaissance des côtes de l'Australie (Nouvelle Hollande), mais qui implique également un relevé des positions anglaises, l'inventaire des espèces animales et végétales et la description des populations rencontrées. Deux bateaux, *Le Géographe* et *Le Naturaliste* sont mis à sa disposition et c'est à peu près tout. Aucune liberté ne lui est concédée dans le choix des savants qui sont au nombre de 22 alors que Baudin estime que 8 sont suffisants, ou dans celui des officiers plus imbus d'eux-mêmes les uns que les autres ! Dès le départ, le caractère bien trempé de Baudin qui entend faire régner la discipline à bord va lui mettre les savants, les officiers et l'équipage à dos. Les relations s'enveniment avec les deux premières catégories qui prennent de haut un commandant naturaliste autodidacte et de plus roturier, ayant réussi néanmoins à devenir officier de marine par des voies inhabituelles : la reconnaissance de ses talents et non par la naissance. Situation étonnante dans cette France post-révolutionnaire. Tous se conduisent envers lui et la mission de manière inacceptable.

L'expédition sera néanmoins couronnée d'un succès magnifique sur tous les plans y compris diplomatique et malgré toutes les difficultés

rencontrées, auxquelles Baudin fit face avec son habituel sang-froid. La malchance est qu'il soit mort de tuberculose à l'île de France (île Maurice de nos jours) sur le chemin du retour et n'était plus là pour défendre son bilan que d'autres n'ont pas hésité à s'approprier.

En tout cas, les Anglais et les Australiens ne se sont pas trompés sur la qualité de l'homme et ses réussites. Matthew Flinders, explorateur britannique, donnera le nom de Baudin à différents endroits que lui Flinders a découvert : Baudin Beach sur Kangaroo Island ainsi que Baudin Point et Baudin Island, deux îles des environs. D'autre part Nicolas Baudin est régulièrement célébré de nos jours sur le continent australien comme le découvreur des rivages du pays et la majorité des ouvrages le concernant sont édités en Australie ou en Angleterre. Saluons donc l'ouvrage de Sophie Muffat qui nous donne l'occasion de pouvoir nous informer en français sur cet homme exceptionnel. ▽

» Catherine Bréjat



Portrait de Matthew Flinders navigateur anglais ayant su rendre hommage à Nicolas Baudin malgré les nombreuses guerres qui séparent les deux pays.

Image fournie par l'éditeur Memorizing

Librairie Quillet

ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT

Un Lieu unique au cœur du Village Artisanal de Loix !

Venez découvrir une large collection de livres anciens, d'affiches, de gravures, de cartes anciennes et de Bandes Dessinées.

Au cœur de la librairie, face à l'Atelier, profitez de notre café littéraire le temps d'une pause gourmande.

Ouverte toute l'année : 10h - 12h30 / 14h - 18h30

D'Octobre à Mars - Du Lundi au Samedi

Village Artisanal - 17111 LOIX - Tel. 05 46 29 04 25 - librairie@quillet.fr - www.quillet.fr



CONCERT

Beau succès pour *Les Musicales de La Flotte*

L'AR4S et la Mairie de La Flotte ont œuvré en partenariat pour proposer aux Rétais et visiteurs de la fin d'année un concert exceptionnel en l'église Sainte-Catherine de La Flotte.

Créée et longtemps présidée par Bernard Dorin, l'Association rétaise des quatre saisons (AR4S) est désormais pilotée par Jean-Marie Kindermans, sous l'œil artistique toujours attentif de son créateur.

Pierre Lenert, directeur artistique de l'événement, premier alto solo de l'Orchestre de l'Opéra de Paris et concertiste renommé, avait choisi de se faire entourer par deux musiciens hors norme de la jeune génération : Raphaël Sévère à la clarinette et Ismaël Margain au piano.

Le public ne s'y est pas trompé, venu en grand nombre (plus de 450 spectateurs) en cette soirée pluvieuse du 28 décembre, en l'église de La Flotte, pour deux heures de grâce musicale absolue. Dans le public, figuraient de nombreuses



Pierre Lenert, entouré de Raphaël Sévère à la clarinette et Ismaël Margain au piano.

personnalités, résidents permanents ou secondaires présents pour les fêtes, aux côtés du grand public, amateur de musique classique.

La mairie avait pris à sa charge notamment toute la communication autour de l'événement et n'avait pas lésiné en la matière.

Le maire, Jean-Paul Héraudeau, a laissé entendre que cette initiative serait renouvelée en 2024, mettant l'accent sur le souhait de La Flotte d'être une terre de musique, ce qu'elle est déjà en été, saison durant laquelle le port s'anime de nombreux concerts grand-public. Pierre Lenert a remercié tous ceux qui ont œuvré au succès de cette soirée, au premier rang desquels le maire.

Au lendemain de cette soirée, Jean-Paul Héraudeau nous confiait : « Ce fut une soirée extraordinaire, hors saison, à un prix raisonnable, les spectateurs ne s'y sont pas trompés et étaient enchantés ! ».

» Nathalie Vauchez

FOYER DU BOIS-PLAGE

Gala de danse : un vrai succès populaire

Dimanche 10 décembre, on manquait de chaises dans la salle polyvalente du Bois-Plage pour accueillir les parents, grands-parents, amis, venus assister au gala de Noël de Ré Danse.



Annick Delalleau aux côtés de Berengère, Fred et Yolène Boury.

Plus de 500 Rétais de tous âges étaient présents au rendez-vous, chaque année un peu plus de monde vient assister à ce spectacle donné début décembre par l'atelier danse du Foyer du Bois-Plage. Soixante-quinze élèves, enfants et adolescentes, coachés par Béregère, Amandine, Muriel et Elisa toute l'année, ont décliné en plusieurs tableaux de danse, sur quatre décors, les quatre saisons dont rêve le Père-Noël sur des chorégraphies créées par les animatrices de danse. Les très beaux décors et les deux cent cinquante costumes sont, chaque année, créés par les bénévoles du Foyer du Bois-Plage, tout comme les éclairages et jeux de lumières, qui mettent en valeur les petites et grandes danseuses.

La présidente du Foyer, Annick Delalleau, a remercié tous les bénévoles et particulièrement toute la famille Boury, très investie

depuis de nombreuses années sur l'organisation du spectacle. « Depuis 17 ans, c'est une histoire de famille », a-t-elle salué, Béregère et Fred Boury étant chaleureusement remerciés, tout comme le reste de la famille. L'honneur de l'ouverture du spectacle est d'ailleurs revenu à Yolène Boury, la plus âgée des danseuses du Foyer, fille de Béregère, qui impulse et coordonne ce spectacle, avec l'aide de tous les bénévoles. Annick Delalleau a aussi remercié Intermarché île de Ré, partenaire de cette soirée, qui contribue activement à sa réussite. Lionel Quillet, président de

la CdC de l'île de Ré, et Dominique Perlade, adjointe au maire du Bois-



Béregère, Amandine, Muriel et Elisa, animatrices bénévoles de Ré Danse.



L'un des tableaux de danse. Décors et costumes du spectacle sont tous « faits maison ».

Plage, ont salué le dynamisme du Foyer du Bois, et cette soirée de gala, qui est la plus importante manifestation associative de l'île de Ré.

L'ambiance populaire et joyeuse de cet événement est toujours extraordinaire. Bravo aux danseuses, aux animatrices de danse et à tous les bénévoles, sans lesquels l'organisation d'une telle soirée serait impossible !

» Nathalie Vauchez



S P E C T A C L E E N F A N T

« Trait(s) » d'union entre cirque et peinture

« Trait(s) », spectacle programmé salle Vauban le 27 janvier par • Ré Domaine Culturel La Maline, rapproche le cirque et le monde de la peinture. Une création destinée au jeune public, dès 3 ans.

Troisième et dernier opus d'un triptyque de la compagnie SCOM dédié aux fondamentaux du cirque, *Trait(s)* est un spectacle de cirque graphique. L'agrès circassien au centre du spectacle, la roue Cyr, se transforme pour l'occasion en pinceau de peinture. Plus généralement, cette création est un questionnement sur le cercle qui prend appui sur des peintres abstraits comme Sonia Delaunay, Joan Miró et Vassili Kandinsky. « On instaure un vrai dialogue entre la peinture et l'agrès », insiste Coline Garcia, créatrice et metteuse en scène de ce spectacle. La roue va peindre le sol et reproduire une œuvre de Miró. Inversement, en évoluant, elle va pouvoir aussi créer une peinture.

Pourquoi cette approche ? « Je trouve le discours de Miró intéressant », explique Coline Garcia. « Pour lui, l'art est quelque chose de collectif,



© Benoit Mairrenchar

Rendre l'art accessible aux tout-petits, sans rien céder à la qualité, telle est l'ambition de ce spectacle de la Cie SCOM.

qu'on partage. Une œuvre se crée à plusieurs car le spectateur fait partie de l'œuvre. N'importe quel objet peut faire art, tout dépend de la manière de le regarder et de

le mettre en valeur. » Des principes au cœur de cette création atypique, qui réunit de manière inédite deux pratiques artistiques jusqu'ici jamais travaillées de concert. La musique

y tient également un rôle central. Dans *Trait(s)*, deux artistes évoluent sur scène. Un musicien et un artiste de cirque. Ensemble, ils mènent les spectateurs dans un monde de formes et de couleurs spontanées et organiques. La musique live réactualise la fanfare de cirque traditionnelle grâce à un looper qui mixe de multiples instruments et des chants. Un spectacle spécialement écrit pour les enfants, puisque c'est la spécialité de la compagnie SCOM. « On met facilement le cirque de création dans une case tout public, mais il y a là-aussi une vraie écriture spécifique pour les enfants. »

» Aurélie Bérard

Samedi 27 janvier à 10h30, salle Vauban Saint-Martin. À partir de 3 ans. Tarif : 5€. Représentations scolaires les 26 & 29 janvier 2024.

T H É Â T R E M U S I C A L

« Courgette », une pièce tout public à La Maline

« Courgette » est l'adaptation au théâtre du roman de Gilles Paris, « *Autobiographie d'une courgette* ». Cette pièce associe théâtre et musique pour offrir un spectacle familial qui touche en plein cœur petits et grands.



© Léa Corneli

« On est cueilli et touché par ce que peuvent ressentir les enfants ».

« **M**a vie de courgette » au cinéma et ses deux Césars en 2017 avaient déjà fait connaître au grand public le roman de Gilles Paris « *Autobiographie d'une courgette* » et la vie d'Icare, alias Courgette, qui se retrouve placé

en foyer après avoir tué sa mère par accident. « *Courgette* », cette fois-ci, est l'adaptation au théâtre du même roman. Une création de la Compagnie Paradoxe(s) signée Pamela Ravassard et Garlan Le Martelot, qui mélange avec brio théâtre et musique. Sur

scène tous les comédiens jouent d'un instrument, de la batterie à la guitare en passant par la basse ou encore l'harmonica.

Une histoire de résilience

« Ce n'est pas une comédie musicale », avertit Pamela Ravassard. « La musique n'est pas là pour faire avancer la narration, mais pour nous aider à comprendre les émotions des personnages. Elle permet d'insuffler de la résilience à ces enfants, elle les aide à avancer, dans leurs vies et dans leurs valeurs. Elle apporte un contrepoids et de la légèreté à cette histoire dans le fond si triste. » Et en effet, « *Courgette* » ne sombre jamais dans le misérabilisme. C'est avant tout une histoire de résilience, Icare et ses nouveaux amis se reconstruisant au fil des jeux et des

rencontres. « La pièce est jouée du point de vue des enfants », complète Pamela Ravassard. « C'est un autre regard que celui des adultes. On est cueilli et touché par ce que peuvent ressentir les enfants, que ce soit de la tristesse ou un rire soudain. » En cela « *Courgette* » est un vrai spectacle tout public qui s'adresse autant aux enfants (dès 9 ans) qu'aux adultes. « L'enfant va rire, et l'adulte sera cueilli par l'émotion. Pour moi c'est la plus belle récompense quand une grand-mère me dit être autant touchée que sa petite fille. »

» Aurélie Bérard

« Courgette », le 9 février à 20h30, La Maline. A partir de 9 ans. Tarifs : de 8 à 16€.

S A I N T E - M A R I E D E R É

Nuits de la lecture à la Médiathèque

La Médiathèque de Sainte-Marie profite de ce moment privilégié pour réaliser des actions originales qui débiteront dès le vendredi 19 janvier avec une braderie de livres débutant à 15h et intégrant un goûter à 16h30 avant « Les contes en chausson » (à partir de 3 ans) à 17h. La soirée continuera par une « Soup'Ô Contes » à 18h30 avec la troupe des Amuses Gueules avec en première partie une scène ouverte aux conteurs et raconteurs amateurs. Les personnes intéressées doivent

s'inscrire auprès de la Médiathèque. En deuxième partie, la conteuse professionnelle Brigitte Aghulon s'exprimera avec sa troupe de conteurs et amuseurs.

La matinée du samedi 20 janvier débutera avec le chœur de femmes des lavnana à 10h30 qui interprètera des chansons de son répertoire tout public, que les bébés adorent ! De 11h à 15h, la médiathèque propose une initiation au jeu de rôle « Donjons et Dragons » avec le maître MJ Arnaud (à partir de 12 ans). Attention, les

inscriptions sont obligatoires car il y a très peu de places. Une pizza sera offerte à l'heure du déjeuner. Et pour terminer en mouvement cette journée, le tournoi Just Dance à partir de 15h (tout public et sur inscription). »

» Catherine Bréjat



© Médiathèque La Pléiade

Séance de conte à la Médiathèque de Sainte-Marie : on ressent toute l'attention des enfants plongés dans un univers magique.

La Communauté de communes de l'île de Ré

fête
SES

30 ans

Lionel Quillet,
Président de la Communauté
de communes de l'île de Ré

**les élus et les services
communautaires**

vous souhaitent leurs

**meilleurs vœux
pour l'année 2024**

Plus d'info
www.cdciledere.fr

